



Syndicat pour la collecte et le traitement  
des ordures ménagères

# RAPPORT D'ACTIVITÉ



Rapport sur le prix et la qualité  
du service public d'élimination des déchets

# Observations liminaires

Le service public d'élimination des déchets est soumis à un contrôle tant des élus que de la population.

Les textes de référence en ce qui concerne les statuts du Syndicat :

**Article L 2224-4 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

Le président de l'EPCI présente à son assemblée délibérante dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public destiné notamment à l'information des usagers.

**Article L 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents sont mis à la disposition du public à la mairie dans les 15 jours qui suivent leur réception. Le public est avisé par le maire de cette réception par voie d'affichage pendant un mois.

**Article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté de l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'EPCI sont entendus. Le président de l'EPCI peut être entendu à sa demande ou à la demande du conseil municipal de la commune membre.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'EPCI.

**Le Décret n° 2000-404 du 11 Mai 2000 relatif au rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – article 2 :**

Lorsque la compétence en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un établissement public de coopération intercommunale, le contenu du rapport sur la qualité et le prix du service est intégré dans le rapport prévu à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le contenu du rapport annuel à intégrer dans le rapport prévu à l'article L 5211-39 concerne uniquement la partie des indicateurs techniques et financiers devant y figurer obligatoirement.

**Loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité–article 5-1 :**

Dans les EPCI de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants, une commission consultative des services publics locaux est créée.

La commission examine chaque année le rapport du président sur le prix et la qualité des services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères visés à l'article L 2224-5.

**Le Décret n°2015-1827 (30-12-15) relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public impose de présenter les performances économiques du service public et son évolution dans le temps.**

Les textes de référence en ce qui concerne les activités du Syndicat :

**Loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) :**

La loi ambitionne d'agir davantage en faveur de la préservation de l'environnement et dans la lutte contre le dérèglement climatique, ainsi que de renforcer l'indépendance énergétique française. Elle fixe l'objectif de réduction de 50% de la quantité de déchets mis en décharge à l'horizon 2025 par rapport à 2010. Elle vise le développement du tri à la source avec l'extension des consignes de tri fixée pour fin 2022 et la collecte séparée des biodéchets à l'horizon 2023 tout en développant les filières de recyclage et de valorisation.

**Loi 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire :**

La loi vise à transformer notre économie linéaire - produire, consommer, jeter - en une économie circulaire. Elle se décline en cinq grands axes : sortir du plastique jetable ; mieux informer les consommateurs ; lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire ; agir contre l'obsolescence programmée ; mieux produire. Elle interdit la production de compost à partir d'ordures ménagères en 2027.

**Le décret n°2016-288 du 10 mars 2016** oblige depuis le 1er juillet 2016 les entreprises à opérer un tri à la source et à la valorisation de 5 flux de déchets (Art. D 543 à 287 du code de l'Environnement).

Ces objectifs législatifs et réglementaires se déclinent opérationnellement et localement en différents plans :

**La feuille de route pour l'économie circulaire (FREC).**

Elle décline de manière opérationnelle la transition à opérer pour passer d'un modèle économique linéaire - produire, consommer, jeter - à un modèle circulaire qui intégrera l'ensemble du cycle de vie des produits, de leur écoconception à la gestion des déchets, en passant bien évidemment par leur consommation en limitant les gaspillages.

**Le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD)** élaboré par la région Ile de France. Ce document de planification stratégique est porté et animé par la Région. Il coordonne l'ensemble des actions de prévention et de gestion des déchets menées par tous les acteurs du territoire (collectivités, entreprises, administrations, éco-organismes, habitants...).

**Le Plan climat air énergie territorial (PCAET).**

Ce projet territorial a pour objet de décliner à l'échelle locale une stratégie de lutte face au dérèglement climatique global. Il définit des objectifs, un programme d'actions et coordonne l'implication de l'ensemble des acteurs autour des thématiques suivantes : la réduction des gaz à effet de serre, la réduction des consommations d'énergie, le développement des énergies renouvelables, la réduction des polluants atmosphériques, l'adaptation du territoire face au changement climatique.

Le PCAET devra être compatible avec le Schéma Directeur de la Région Île de France (SDRIF) et avec le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE). Il doit également prendre en compte la stratégie nationale bas-carbone (SNBC).

## MOT DE LA PRÉSIDENTE



Mesdames, Messieurs,

L'année 2020 a été marquée par trois faits majeurs :

- la pandémie mondiale de la COVID 19,
- le démarrage de la nouvelle méthode de collecte des encombrants,
- le renouvellement de la représentation locale avec en particulier les élections municipales.

Le combat contre la COVID 19, inédit et malheureusement parfois vital, a constraint le syndicat à s'adapter. Grâce à la détermination des personnels Tri-Or et de nos prestataires, les actions principales ont été préservées : la collecte et le traitement des ordures ménagères.

Que les encadrants comme les agents en soient, une nouvelle fois, remerciés. Les collectes ont été assurées à l'exception de deux ou trois décalées. L'usine de compostage a fonctionné sans interruption. Le centre de tri, sauf sur une courte période pour se réapprovisionner en masques et en gants, a assuré sa fonction.

Durant toute l'année 2020, nous avons subi les aléas liés à cette situation. La production du centre de tri s'est trouvée affectée par les mesures sanitaires imposées par cette lutte ralentissant les temps de prises et de fins de poste. Les périodes de travail en deux équipes ont permis de traiter le stock et ainsi de ne pas détourner les emballages recyclables.

La visioconférence a fait son apparition dans notre pratique. Les réunions en nombre limité de présents ont demandé à chacun et collectivement de s'adapter, pour maintenir le lien malgré la distance. L'enjeu était de conserver la meilleure qualité de travail possible.

L'obligation de réduire le tonnage mis en enfouissement nous a amenés à mettre en place un nouveau mode de ramassage des encombrants pour traiter ce produit toujours collecté en porte à porte. Le démarrage en période de pandémie a été laborieux, puis au fil des semaines et après quelques ajustements, un bon rythme a été trouvé. Les rendez-vous sont respectés dans les quinze jours qui suivent la demande du lundi au samedi. Modifier ses habitudes est inconfortable habituellement, encore plus en 2020 !

Favoriser les apports en déchetterie reste la solution la plus appropriée. Les travaux de rénovation des déchetteries de Viarmes et de Champagne sur Oise sont lancés et la recherche d'un terrain pour réaliser une troisième déchetterie est d'autant plus d'actualité.

2020 a été l'année du renouvellement de nos Conseils Municipaux, Intercommunaux ainsi que ceux des syndicats comme le nôtre. Les conditions sanitaires ont quelque peu bouleversé nos usages dans ce domaine également. La mise en place de notre Comité Syndical en septembre 2020 reste un moment fort de l'expression de la démocratie locale. Le nouveau conseil a élu son exécutif qui s'est mis très rapidement au travail.

Le rapport d'activités 2020 présenté dans ce document soulève la difficulté de comparer les données avec les années précédentes comme il le sera avec l'année à venir. Gardons en tête que 2020 restera l'année de la pandémie et formons le vœu qu'elle reste une année particulière et unique.

Bonne lecture !

La Présidente du Syndicat TRI-OR

Joëlle HARNET

A handwritten signature of Joëlle Harnet is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "Syndicat Intercommunal Le Traitement des Déchets", "SYNDICAT TRI-OR", and "la France" around the perimeter, with "Le Traitement des Déchets" in the center.

# SOMMAIRE

<b>PRESENTATION DU SYNDICAT .....</b>	<b>6</b>
La composition du syndicat.....	8
Le fonctionnement .....	9
La vie du syndicat .....	10
<b>PREVENTION.....</b>	<b>13</b>
<b>INDICATEURS TECHNIQUES.....</b>	<b>20</b>
Les tonnages 2019 .....	21
Les emballages et les papiers/cartons.....	22
Le verre alimentaire .....	29
Les ordures ménagères résiduelles.....	33
Les encombrants .....	38
Les déchetteries.....	40
Focus sur les éco-organismes.....	42
<b>INDICATEURS FINANCIERS .....</b>	<b>44</b>
Le budget .....	45
Les recettes de fonctionnement.....	47
Focus sur les coûts .....	49
Les marchés publics .....	51
<b>REDEVANCE SPECIALE .....</b>	<b>52</b>
<b>COMMUNICATION.....</b>	<b>55</b>

# PRÉSENTATION DU SYNDICAT



Syndicat pour la collecte et le traitement  
des ordures ménagères

## Présentation

### CRÉATION DU SYNDICAT

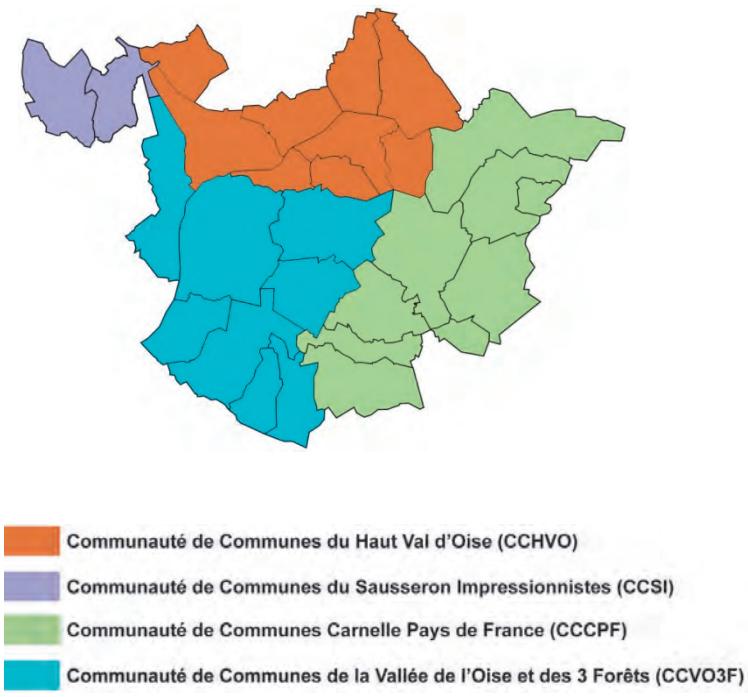
Le syndicat TRI-OR pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la région de l'Isle Adam (SICTOMIA) a été créé en 1964. Il regroupait 27 communes jusqu'au 30 septembre 2003 et 26 communes d'octobre 2003 à décembre 2004 (départ de la commune de Chambly). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, il réunit 28 communes (adhésion des communes de Béthemont la Forêt et Chauvry). Le syndicat a pour mission de gérer les déchets ménagers des communes adhérentes (91 567 habitants). Le siège du syndicat TRI-OR est basé à Champagne-sur-Oise.

### COMPÉTENCES

Le syndicat TRI-OR exerce les compétences de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire.



### CARTE DU SYNDICAT TRI-OR



### LE TERRITOIRE

Le syndicat TRI-OR regroupe 28 communes réparties sur 4 intercommunalités :

Communes	Population
Beaumont sur Oise	9 660
Bernes sur Oise	2 742
Bruyères sur Oise	4 360
Champagne sur Oise	5 066
Mours	1 618
Nointel	846
Noisy sur Oise	663
Persan	13 440
Ronquerolles	878
<b>Total CCHVO</b>	<b>39 273</b>
Bethemont La Forêt	415
Chauvry	303
L'Isle Adam	12 201
Mériel	5 176
Nerville La Forêt	708
Parmain	5 687
Presles	3 972
Villiers Adam	872
<b>Total CCVO3F</b>	<b>29 334</b>
Asnières sur Oise	2 832
Baillet en France	1 943
Belloy en France	2 220
Maffliers	1 856
Montsoult	3 593
Saint Martin du Tertre	2 761
Seugy	1 026
Viarmes	5 294
Villaines sous Bois	789
<b>Total CCCPF</b>	<b>22 314</b>
Frouville	362
Hédouville	284
<b>Total CCSI</b>	<b>646</b>
<b>Total Tri Or</b>	<b>91 567</b>

# La composition du syndicat

## LES MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL



**Joëlle HARNET**  
Présidente



**Jacques ALATI**

Seugy

1<sup>er</sup> Vice-Président  
chargé des  
Finances



**Frédéric FALLOT**

Noisy sur Oise

2<sup>e</sup> Vice-Président  
chargé de la  
Stratégie et du  
Développement



**Thierry PICHERY**

Saint Martin  
Du Tertre

3<sup>e</sup> Vice-Président  
chargé de la  
Communication



**François DELAIS**

L'Isle Adam

4<sup>e</sup> Vice-Président  
chargé du  
Secrétariat et de  
la Vie du syndicat



**Bruno MACE**

Villiers Adam

5<sup>e</sup> Vice-Président  
chargé du  
Personnel



**Olivier LESUEUR**

Mours

6<sup>e</sup> Vice-Président  
chargé du Suivi  
des orientations  
et des Travaux

## LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE

**Séverine LE BLANC**  
Directrice des Services

**Jean-Christophe JACQUET**  
Directeur Adjoint

**Brigitte MANGO**  
Accueil et secrétariat

**Martine LE TREIZE**  
Ressources humaines  
- comptabilité

**Emeline DELANOUE**  
Redevance Spéciale

**Sophie BREION**  
Responsable du  
Centre de tri

**Sonia ANSEAUME**  
Communication

20 Agents techniques

3 Conseillers en  
Collecte Sélective

# Le fonctionnement

Le syndicat est une structure intercommunale qui fonctionne sur le modèle d'un conseil municipal. Son administration est assurée par une Présidente, une assemblée délibérante (le Comité Syndical), une instance restreinte (le bureau) et une équipe technique et administrative.

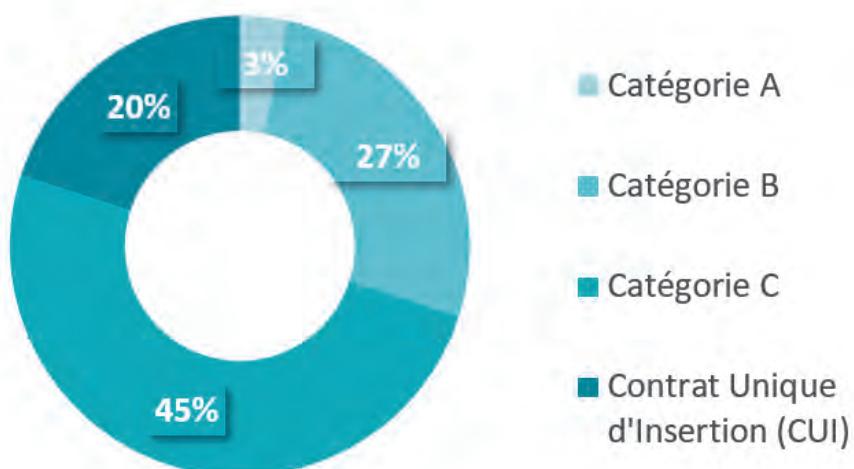
Le Comité Syndical est l'instance plénière où est définie la politique et où sont prises toutes les décisions importantes du syndicat. Ce comité vote le budget, décide des investissements et des modalités de gestion du service au travers de délibérations. Il se compose de 56 délégués titulaires (2 par commune) et 56 délégués suppléants.

Le Bureau Syndical est une instance plus restreinte en membres dont font partie la Présidente, les six Vice-Présidents, dont un Secrétaire. Son rôle est de définir et appliquer la politique du syndicat.

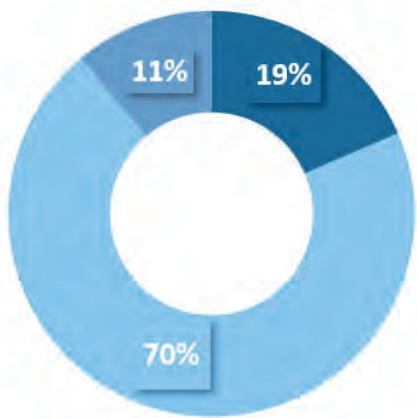
Le Comité Syndical s'appuie sur une équipe de 30 agents majoritairement titulaires, répartis en plusieurs services : administratif, technique et communication/prévention.

Les emplois indirects nécessaires à la gestion du service sont d'environ 80 personnes chez les différents prestataires de services avec lesquels le syndicat TRI-OR est en contrat.

**Répartition par catégorie**

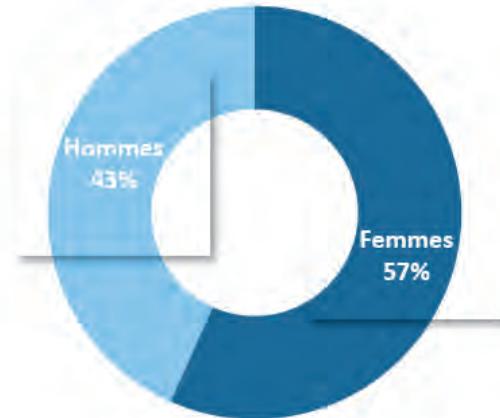


**Répartition par service**



- Administratif
- Technique
- Communication / Prévention

**Répartition par sexe**



## **La vie du syndicat**

Au cours de l'année 2020, le Comité Syndical s'est réuni 5 fois et s'est prononcé sur les thèmes suivants :

### **Comité Syndical du 21 janvier 2020**

Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 10 décembre 2019	Unanimité
Délibération n°2020-01 Bilan relatif à l'appel d'offres sur la collecte des encombrants	Unanimité
Délibération n°2020-02 Création d'un poste sur le grade d'Ingénieur principal territorial	Unanimité
Délibération n°2020-03 Rapport d'Orientations Budgétaires 2020	Pas de vote

### **Comité Syndical du 25 février 2020**

Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 21 janvier 2020	Unanimité
Délibération n°2020-04 Compte Administratif 2019	Unanimité
Délibération n°2020-05 Compte de gestion 2019	Unanimité
Délibération n°2020-06 Affectation des résultats 2019 au budget 2020	Unanimité
Délibération n°2020-07 Budget 2020	Unanimité
Délibération n°2020-08 Participation des Communautés de Communes 2020	Unanimité

### **Comité Syndical du 22 septembre 2020**

Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 25 février 2020	Unanimité
Délibération n°2020-09 Election du Président	Majorité
Délibération n°2020-10 Nombre de Vice-Présidents au syndicat TRI OR	Unanimité
Délibération n°2020-11 Election du 1er Vice-Président	Majorité
Délibération n°2020-12 Election du 2ème Vice-Président	Unanimité
Délibération n°2020-13 Election du 3ème Vice-Président	Majorité

## Présentation

Délibération n°2020-14 Election du 4ème Vice-Président	Majorité
Délibération n°2020-15 Election du 5ème Vice-Président	Majorité
Délibération n°2020-16 Election du 6ème Vice-Président	Majorité
Délibération n°2020-17 Election du bureau	Unanimité
Délibération n°2020-18 Détermination des indemnités de fonction du Président et des Vice-Président(e)s	Unanimité
Délibération n°2020-19 Délégations consenties au Président du syndicat TRI OR par le Comité Syndical	Unanimité
Délibération n°2020-20 Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)	Unanimité
Délibération n°2020-21 Création des commissions et désignation des membres	Unanimité
Délibération n°2020-22 Désignation des membres du comité de pilotage	Unanimité
Délibération n°2020-23 Désignation des représentants du syndicat TRI OR à la Fédération Nationale des Collectivités de Compostage (FNCC)	Unanimité
Délibération n°2020-24 Désignation des représentants du syndicat TRI OR à la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRGPD) en Ile de France	Unanimité
Délibération n°2020-25 Les demandes d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre de l'année 2020	Unanimité
Délibération n°2020-26 Marché pour le lavage, l'entretien et la maintenance des bornes enterrées	Unanimité

### Comité Syndical du 13 octobre 2020

Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 22 septembre 2020	Unanimité
Délibération n°2020-27 Le rapport d'activité 2019	Unanimité
Délibération n°2020-28 Mise en conformité du site de Champagne sur Oise sur les rejets des effluents aqueux	Unanimité
Délibération n°2020-28 bis Création d'un poste d'Adjoint technique principal de 2ème classe	Unanimité
Délibération n°2020-29 Demande de subvention auprès de la région Ile de France pour l'acquisition de composteurs	Unanimité

### Comité Syndical du 8 décembre 2020

Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 13 octobre 2020	Unanimité
---	-----------

## **Présentation**

---

Délibération n°2020-30 Autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021	Unanimité
Délibération n°2020-31 Décision modificative n°1 de l'exercice 2020	Unanimité
Délibération n°2020-32 Sortie des biens de l'actif	Unanimité
Délibération n°2020-33 Mise en place du forfait mobilité	Unanimité
Délibération n°2020-34 Règlement intérieur du syndicat TRI OR	Unanimité
Délibération n°2020-35 Appel d'offres sur le lavage et la maintenance des bornes enterrées	Majorité
Délibération n°2020-36 Mise en place du télétravail exceptionnel	Unanimité
Délibération n°2020-37 Crédit de deux commissions : centre de tri et usine de compostage	Unanimité

# LA PRÉVENTION



# **La prévention**

Les déchets ménagers et assimilés regroupent les ordures ménagères résiduelles, les emballages recyclables, le verre alimentaire, les encombrants et les apports en déchetterie. La prévention des déchets consiste, en amont de la collecte, à en éviter ou à en réduire la production et à en limiter la nocivité (substances dangereuses et/ou difficiles à recycler). Elle est complémentaire au recyclage qui a pour but de récupérer la matière valorisable des déchets produits.

### **POURSUITE DES ACTIONS DE PREVENTION DES DECHETS**

Le syndicat TRI-OR poursuit sa politique de prévention des déchets à travers la mise en œuvre d'actions concrètes et de son programme de prévention des déchets.



#### **Ce que prévoit la réglementation :**

- Loi « transition énergétique pour la croissance verte » du 7 août 2015, avec comme principales mesures dans la réduction des déchets : objectif de réduction de 50% de l'enfouissement d'ici à 2025, augmentation des tonnages recyclés, réduction des déchets ménagers de 10% sur la période 2010-2020, la fin des sacs plastiques à usage unique, le tri à la source des déchets alimentaires et la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) d'Ile de France a été présenté à la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (commission composée de tous les élus et acteurs du monde des déchets) en décembre 2018. A la lecture du plan définitif, sans être exhaustif, les objectifs à atteindre se déclinent de la façon suivante :
  - Dans la continuité du Plan Local de Prévention (PLP), mise en place d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés (PLPDMA) avec une baisse de 10% des déchets produits sur la période 2010-2025.
  - Harmonisation des couleurs des couvercles selon les recommandations de l'ADEME.
  - Déploiement de la tarification incitative pour les déchets ménagers assimilés.
  - Lutte contre les dépôts sauvages.
  - Taux de recyclage de tous les emballages à 65% en 2025 et 70% en 2030 et mise en place du tri de tous les plastiques d'ici 2022.
  - Collecte des déchets organiques séparés ou triés à la source.
  - Baisse de l'enfouissement des déchets de 50% à l'horizon 2025.

La politique menée dans le cadre de la prévention vise à répondre aux objectifs règlementaires, tout en maîtrisant les coûts liés à la collecte et au traitement des déchets.

## La prévention



Le Programme Local de Prévention des Déchets du syndicat TRI-OR se décline en plusieurs actions :

### SENSIBILISATION DES HABITANTS A LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Le syndicat TRI-OR communique sur la prévention des déchets auprès des élus et des habitants.

Des animations spécifiques sur la prévention des déchets sont proposées aux enfants des écoles du territoire, ainsi que des visites du site de Champagne sur Oise. Ces visites rendent la problématique des déchets bien plus concrète pour tous les publics.

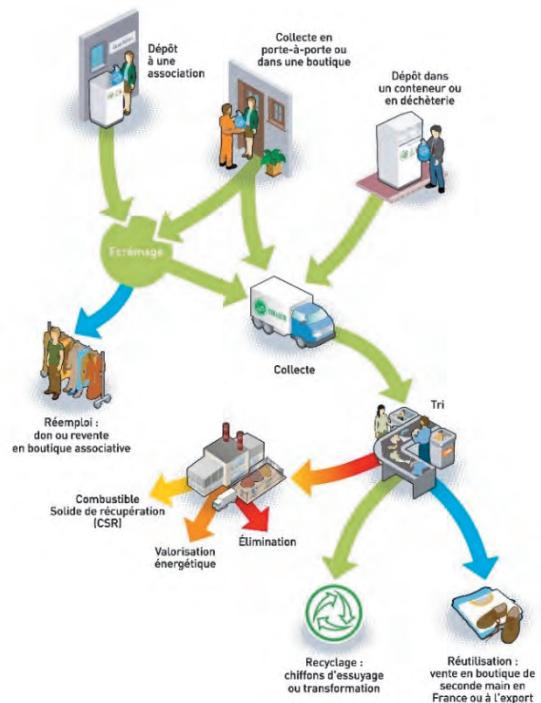
Enfin, les stands d'information mis en place lors des manifestations permettent aux Conseillers en tri de communiquer sur la réduction des déchets.



### Les bornes textiles :

Les habitants de nos 28 communes ont la possibilité de déposer des textiles, linge et chaussures usagés dans les 43 points d'apport volontaire en place sur le territoire.

Avec un point d'apport pour 2 129 habitants, nous n'atteignons pas encore l'objectif d'un point pour 2 000 habitants fixé par l'éco-organisme de la filière, Re\_Fashion (anciennement ECO TLC).



## La prévention

### Collecte des textiles sur les brocantes :

Dans le cadre de la réduction des déchets, le syndicat, en partenariat avec les opérateurs en charge de la collecte du textile, notamment Le Relais Val de Seine et les organisateurs des manifestations communales, organisent des collectes lors des brocantes.

Les agents du syndicat remettent à chaque stand un sac pour les textiles invendus que les exposants souhaiteraient donner. Une borne provisoire peut être installée à un emplacement stratégique afin de faciliter la récupération des sacs.

Le but de ces actions est de permettre le recyclage des déchets abandonnés à l'issue des manifestations pour éviter leur enfouissement.



### Le gaspillage alimentaire :

Des actions de sensibilisation au gaspillage alimentaire sont menées dans les établissements scolaires qui le souhaitent.



### DÉPLOYER L'ÉCO-EXEMPLARITÉ DU SYNDICAT DANS LES COMMUNES



La réutilisation du papier, l'impression en recto-verso, le tri du papier, les gobelets réutilisables ont été instaurés avec plusieurs communes du syndicat.



Le syndicat fournit également des bacs et des supports de sac poubelle bi-flux aux communes qui le souhaitent pour le tri des différents types de déchets et d'emballages pour les événements tels que les brocantes, les fêtes de village, les soirées organisées par les comités des fêtes...

### DÉVELOPPER LE COMPOSTAGE

Le syndicat TRI-OR propose des composteurs aux habitants de son territoire à tarif préférentiel.

Le compostage est l'une des pratiques qui permettent de réduire le plus efficacement les déchets des ménages. En effet, grâce au compostage, le poids des poubelles peut être réduit d'un tiers environ, soit 100 kg par habitant.



74 composteurs ont été fournis en 2020

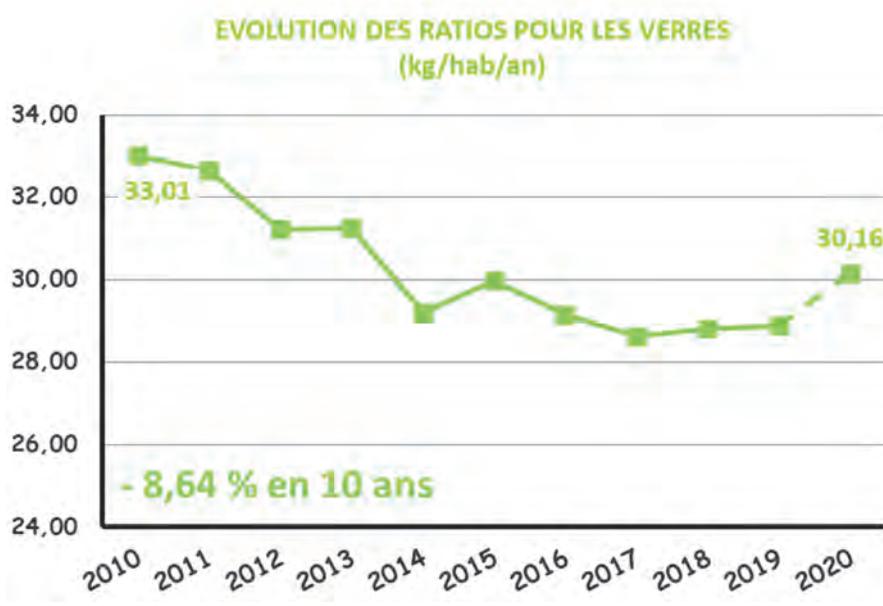
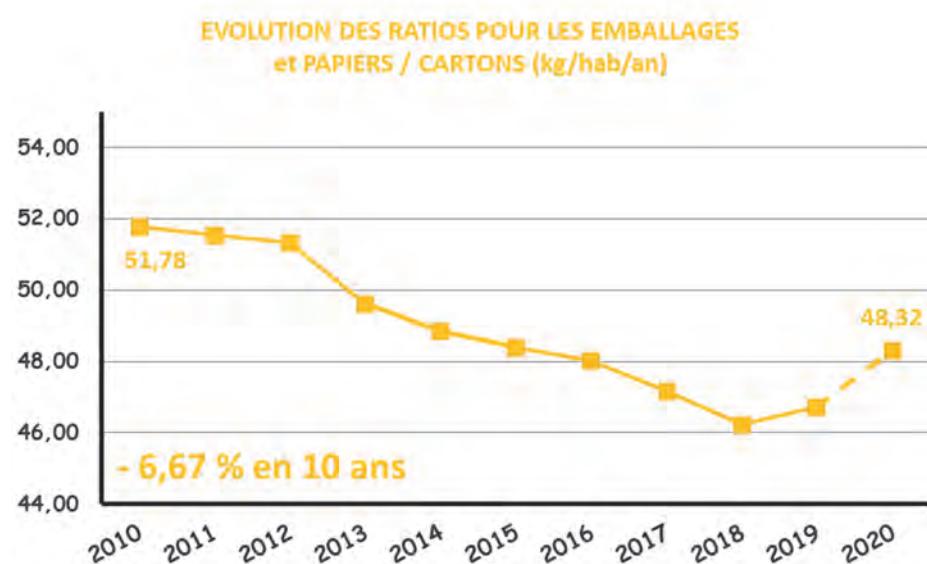
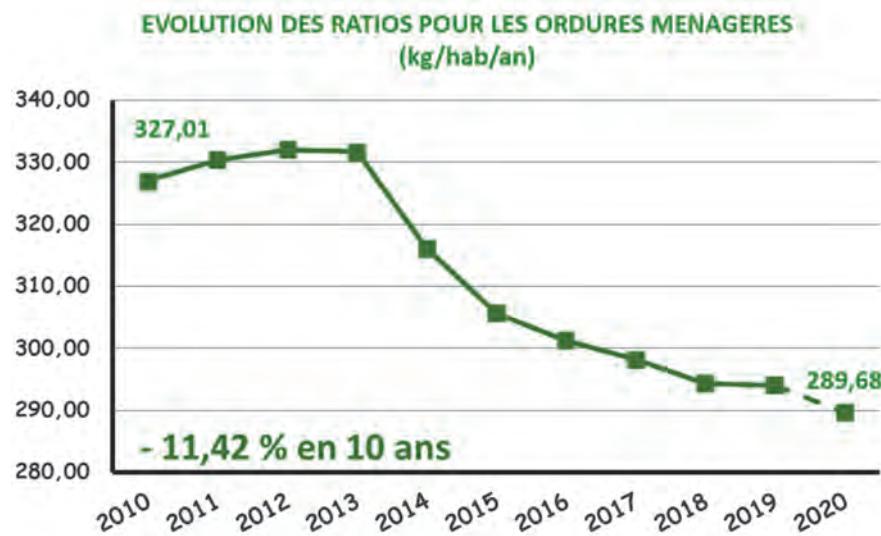
### LES BONNES PRATIQUES MOINS GÉNÉRATRICES DE DÉCHETS

Le STOP PUB est un éco-geste ayant un fort impact sur la réduction des déchets.



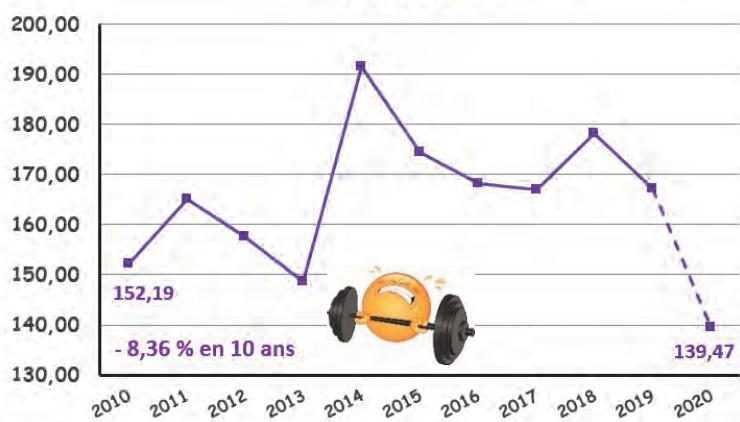
Les vignettes « STOP PUB » sont à la disposition des habitants dans la plupart des communes du syndicat et également à l'accueil du syndicat TRI-OR.

## EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DECHETS PAR HABITANT DEPUIS 2010

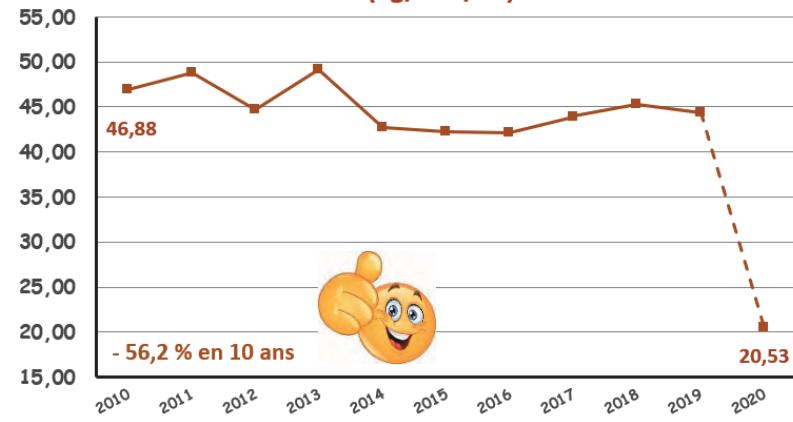


## La prévention

EVOLUTION DES RATIOS POUR LES DECHETTERIES  
(kg/hab/an)

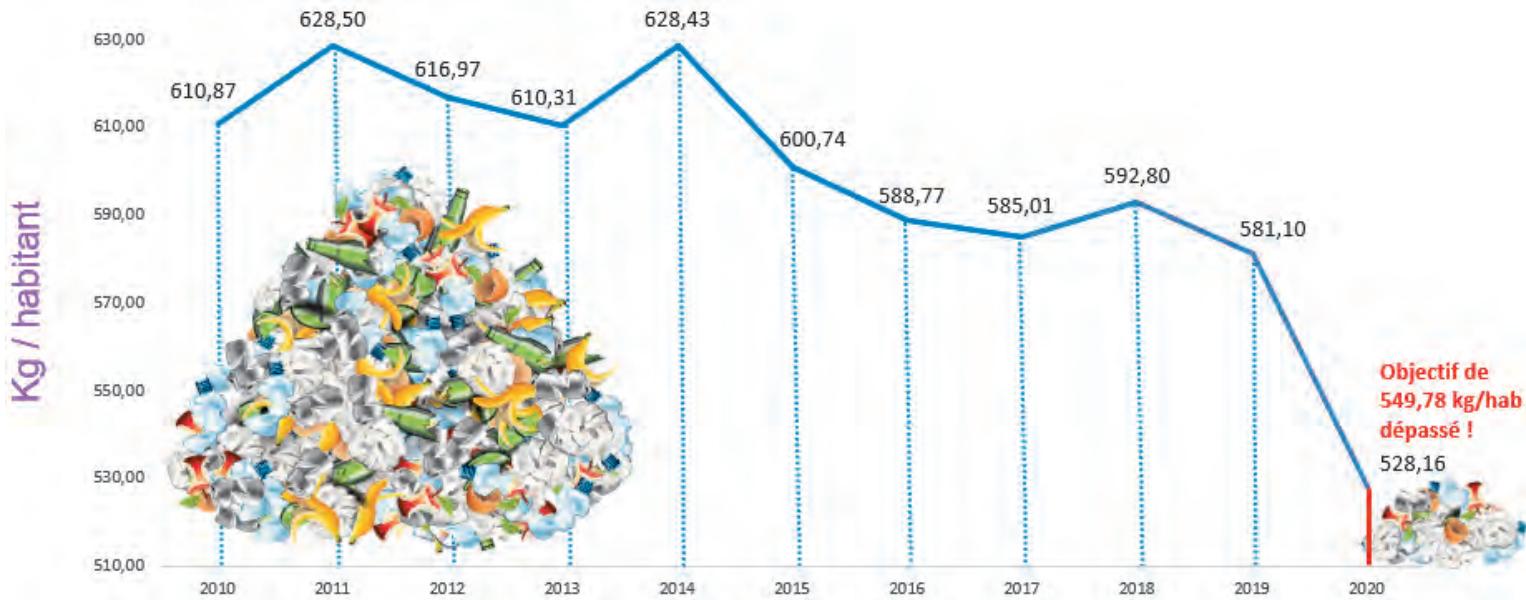


EVOLUTION DES RATIOS POUR LES ENCOMBRANTS  
(kg/hab/an)



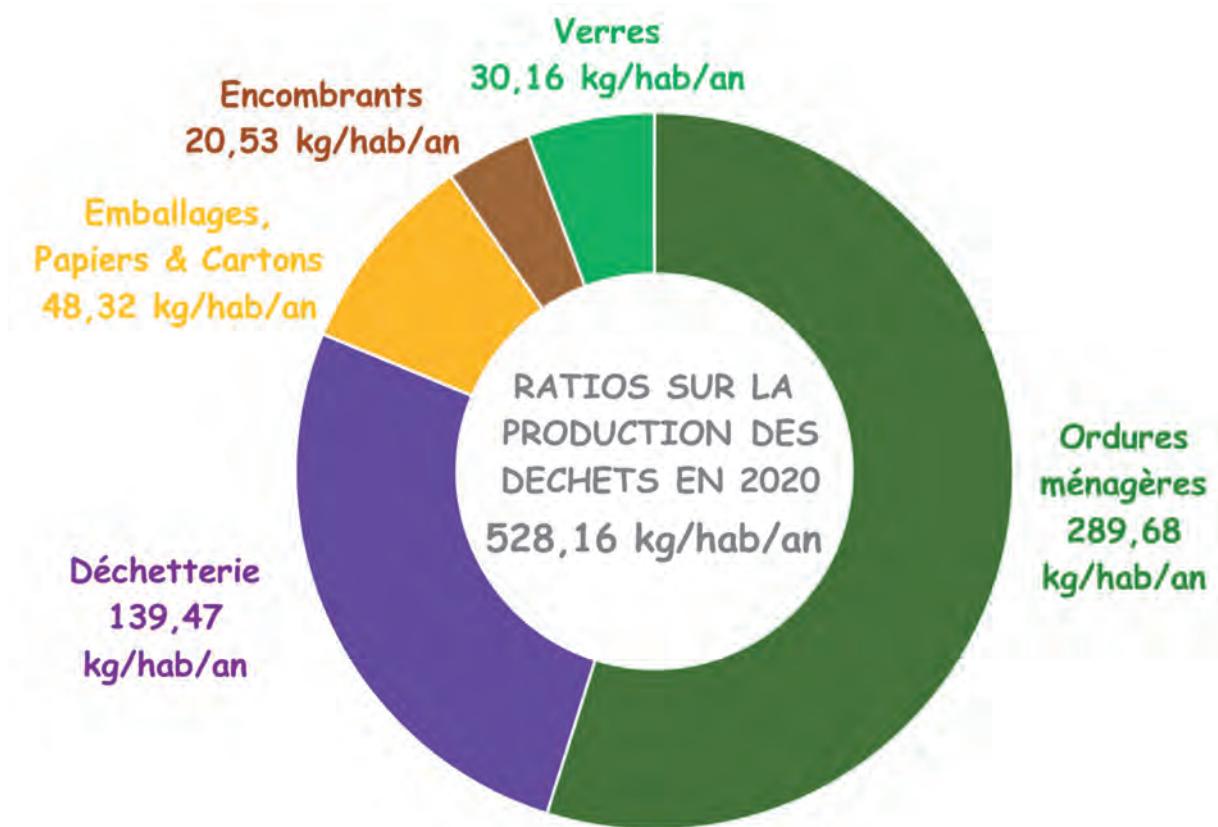
## BILAN

Poids de déchets ménagers et assimilés<sup>(1)</sup> par habitant par an



Soit une baisse de 13,54% depuis 2010.  
L'objectif de -10%  
que nous devions atteindre en 2020  
est donc dépassé !

### Focus sur la répartition des déchets produits en 2020 :



<sup>1</sup> Déchets Assimilés : déchets produits par les professionnels en quantité et qualité assimilables à celles des ménages, soit 1200 litres par semaine.

### DES RESULTATS A NUANCER

Ces résultats doivent être considérés avec nuance compte tenu du contexte particulier lié à la crise sanitaire de la Covid-19 en 2020.

En effet, les déchetteries ont été fermées durant près de deux mois.

Le ramassage des encombrants a été suspendu pendant un mois avant la mise en place de la collecte sur rendez-vous.

Ces événements expliquent la chute drastique de la production de déchets constatée en 2020.

C'est pourquoi nous devons rester mobilisés pour poursuivre la réduction de notre production globale de déchets.

# INDICATEURS TECHNIQUES



# Les tonnages 2020

49 342 tonnes de déchets des ménages et assimilés ont été collectées et traitées en 2020 sur le territoire du syndicat TRI-OR.

Flux	Tonnages 2020	Variation / 2019
<b>Ordures Ménagères Résiduelles</b>	26 525 t.	-0,32%
<b>Déchetteries</b>	12 771 t.	-15,56%
<b>Emballages et papiers / cartons</b>	4 425 t.	4,67%
<b>Encombrants (Porte à porte)</b>	1 880 t.	-53,19%
<b>Verre</b>	2 762 t.	5,63%
<b>Apport des CTM<sup>1</sup></b>	776 t.	-19,21%
<b>Textiles usagés</b>	203 t.	-8,97%

## Filières de traitement

<b>Valorisation matière</b> .....	<b>15 155 t.</b>
Papiers - cartons .....	2 451 t.
Verre .....	2 729 t.
Bois .....	619 t.
Acier-Aluminium .....	168 t.
Plastiques .....	469 t.
Ferraille - Batteries .....	535 t.
Déchets verts .....	2 083 t.
Mobiliers .....	1 344 t.
Piles .....	2,9 t.
Déchets électriques .....	326 t.
Pneus .....	14,8 t.
Terre/gravats .....	4 185 t.
Autres <sup>2</sup> .....	228 t.
<b>Traitement des ordures ménagères résiduelles</b> .....	<b>27 660 t.</b>
dont compost .....	5 078 t.
dont freinte <sup>3</sup> .....	4 824 t.
dont valorisation en UIOM <sup>4</sup> .....	9 772 t.
dont enfouissement .....	7 956 t.
<b>Stockage/enfouissement<sup>5</sup></b> .....	<b>5 049 t.</b>
<b>Traitement spécifique<sup>6</sup></b> .....	<b>212 t.</b>
<b>Filière textile</b> .....	<b>203 t.</b>

<sup>1</sup> CTM : Centres Techniques Municipaux.

<sup>2</sup> Autres : 22,6% des encombrants issus de la collecte en porte à porte étaient valorisés de janvier à mars 2020.

<sup>3</sup> Freinte : perte, évaporation pendant le process de compostage des ordures ménagères résiduelles.

<sup>4</sup> UIOM : Usine d'incinération pour les ordures ménagères.

<sup>5</sup> Enfouissement des encombrants collectés en porte à porte et en déchetterie.

<sup>6</sup> Traitement spécifique : traitement des déchets dangereux et des huiles de vidange.

# Les emballages et les papiers/cartons

Les emballages et les papiers/cartons sont collectés en mélange en bacs ou en apport volontaire (bornes enterrées et bornes aériennes). La collecte sélective permet, après séparation par matière au centre de tri, de recycler les bouteilles, flacons et bidons en plastique, les emballages métalliques en acier et en aluminium, les briques alimentaires, les cartons et les papiers. Les chiffres clés 2020 sont issus du pont bascule.

## Chiffres clés 2020

Tonnages des emballages et papiers/cartons collectés . . . . .	4 425 tonnes
Evolution des tonnages / 2019 . . . . .	+ 4,67%
Ratio . . . . .	48,33 kg / an / habitant
Erreurs de tri . . . . .	1 042 tonnes soit 26 %
Tonnages recyclés . . . . .	3 087 tonnes
Détournements COVID incinération. . . . .	.316 tonnes
Détournements COVID enfouissement . . . . .	.106 tonnes

## LES MOYENS MIS EN PLACE POUR LA COLLECTE DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS/CARTONS

La collecte des emballages s'organise :

- En porte à porte avec un passage hebdomadaire.
- En apport volontaire par l'intermédiaire des colonnes aériennes et des bornes enterrées. La fréquence de collecte est fonction du taux de remplissage des points.

Le syndicat TRI-OR assure la dotation en bacs aux nouveaux habitants ainsi que la maintenance du parc en place.

Depuis 2019, le syndicat harmonise son parc de bacs et se met en conformité avec les recommandations nationales. Ainsi, les couvercles bleus sont progressivement remplacés par des couvercles jaunes à l'occasion des réparations et des nouvelles dotations. La cuve des bacs est gris anthracite pour les nouvelles dotations.

Toutes les communes en sont équipées.

Les dotations sont fonction de la composition de la famille ainsi que du type d'habitat (collectif ou pavillonnaire).

Les bornes enterrées sont installées prioritairement pour l'habitat collectif. Le nombre de bornes aériennes en place sur le territoire est de 86. Ce dispositif complète la collecte en porte à porte.



## Indicateurs techniques

### LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS/CARTONS : ÉTAT DU PARC

Communes	Points d'apports volontaires			Bacs		
	Aériens	Enterrés	Litrage total	Nombre	Litrage	Evolution 2019-2020
Beaumont sur Oise	7	25	150 000	2 432	444 940	3,24%
Bernes sur Oise	4	1	19 000	905	160 260	3,94%
Bruyères sur Oise		6	30 000	1 215	193 600	3,70%
Champagne sur Oise	11		39 000	1 887	324 510	3,12%
Mours		2	10 000	625	90 060	1,72%
Nointel	2	1	11 000	320	52 350	1,43%
Noisy sur Oise				294	41 640	1,12%
Persan	1	34	174 000	2 482	538 720	5,18%
Ronquerolles				374	49 500	3,73%
<b>Total CCHVO</b>	<b>25</b>	<b>69</b>	<b>433 000</b>	<b>10 534</b>	<b>1 895 580</b>	<b>3,71%</b>
Béthemont La Forêt				192	26 970	2,20%
Chauvry				131	18 200	4,00%
L'Isle Adam	13	8	86 000	3 747	710 240	3,63%
Mériel	8	1	33 000	1 903	288 320	2,07%
Nerville La Forêt				265	37 310	2,25%
Parmain				1 950	319 600	2,29%
Presles	6		21 000	1 657	246 160	2,88%
Villiers Adam	2		7 000	371	51 540	1,70%
<b>Total CCVO3F</b>	<b>29</b>	<b>9</b>	<b>147 000</b>	<b>10 216</b>	<b>1 698 340</b>	<b>2,89%</b>
Asnières sur Oise	2	4	27 000	1 077	162 830	1,79%
Baillet en France	2		7 000	739	134 210	7,51%
Belloy en France	4		14 000	836	126 820	6,23%
Maffliers				627	100 290	2,26%
Montsoult	8		28 000	1 391	243 360	3,53%
Saint Martin du Tertre	6	3	36 000	870	128 460	3,21%
Seugy				446	66 670	3,36%
Viarmes	3	4	30 000	2 239	339 780	3,60%
Villaines sous Bois	3	1	15 000	295	44 680	4,30%
<b>Total CCCPF</b>	<b>28</b>	<b>12</b>	<b>157 000</b>	<b>8 520</b>	<b>1 347 100</b>	<b>3,85%</b>
Frouville	2		7 000	159	24 680	1,65%
Hédouville	2		7 000	151	19 990	5,04%
<b>Total CCSI</b>	<b>4</b>		<b>14 000</b>	<b>310</b>	<b>44 670</b>	<b>3,14%</b>
<b>Total Tri Or</b>	<b>86</b>	<b>90</b>	<b>751 000</b>	<b>29 580</b>	<b>4 985 690</b>	<b>3,46%</b>

## Indicateurs techniques

### LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS/CARTONS : LES TONNAGES

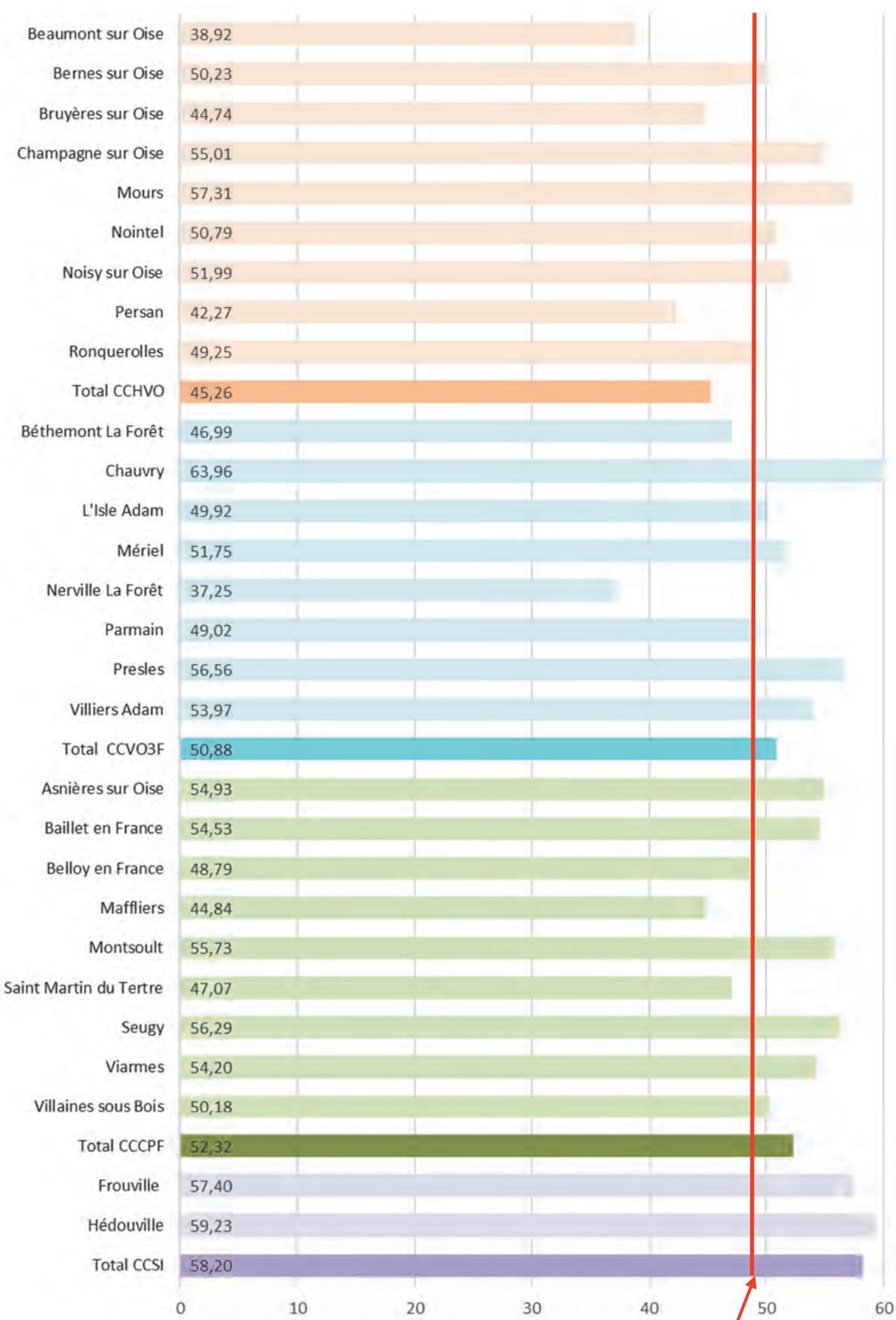
Le syndicat TRI-OR dispose de la pesée embarquée pour connaître le tonnage de chaque commune pour chaque flux de déchets, en porte à porte et en apport volontaire.

En 2020, les tonnages issus de la pesée embarquée pour les emballages, les papiers et les cartons sont de 4 475,08 tonnes.

Communes	Tonnages totaux collectés	Evolution 2019-2020	Ratio par habitant kg/hbt/an
Beaumont sur Oise	375,97	5,19%	38,92
Bernes sur Oise	137,72	0,15%	50,23
Bruyères sur Oise	195,05	10,62%	44,74
Champagne sur Oise	278,70	-0,89%	55,01
Mours	92,72	7,05%	57,31
Nointel	42,97	6,81%	50,79
Noisy sur Oise	34,47	6,52%	51,99
Persan	576,53	5,95%	42,90
Ronquerolles	43,24	10,00%	49,25
<b>Total CCHVO</b>	<b>1 777,37</b>	<b>4,85%</b>	<b>45,26</b>
Béthemont La Forêt	19,50	14,44%	46,99
Chauvry	19,38	32,83%	63,96
L'Isle Adam	609,02	0,07%	49,92
Mériel	267,85	5,58%	51,75
Nerville La Forêt	26,37	9,74%	37,25
Parmain	278,78	9,33%	49,02
Presles	224,65	7,34%	56,56
Villiers Adam	47,06	12,50%	53,97
<b>Total CCVO3F</b>	<b>1 492,61</b>	<b>4,81%</b>	<b>50,88</b>
Asnières sur Oise	155,55	10,93%	54,93
Baillet en France	105,95	0,83%	54,53
Belloy en France	108,32	10,99%	48,79
Maffliers	83,23	6,17%	44,84
Montsoult	200,24	6,63%	55,73
Saint Martin du Tertre	129,96	6,01%	47,07
Seugy	57,75	5,52%	56,29
Viarmes	286,91	1,26%	54,20
Villaines sous Bois	39,59	11,27%	50,18
<b>Total CCCPF</b>	<b>1 167,50</b>	<b>5,63%</b>	<b>52,32</b>
Frouville	20,78	12,26%	57,40
Hédouville	16,82	-4,54%	59,23
<b>Total CCSI</b>	<b>37,60</b>	<b>4,07%</b>	<b>58,20</b>
<b>Total TRI-OR</b>	<b>4 475,08</b>	<b>5,03%</b>	<b>48,87</b>

## Indicateurs techniques

### LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS/CARTONS : RATIO PAR HABITANT ET PAR COMMUNE (KG/HABITANT/AN)



## ***Indicateurs techniques***

### **LE CENTRE DE TRI DE CHAMPAGNE-SUR-OISE**

Le centre de tri du syndicat TRI-OR, mis en service en 1998, permet de traiter les déchets ménagers recyclables issus de la collecte sélective. En 2014, l'installation a fait l'objet de travaux importants de réhabilitation. L'exploitation de l'équipement est assurée par le syndicat TRI-OR depuis mars 2015.

Les emballages et les papiers sont triés par matière : aluminium, acier, plastique, carton et papier, avant leur reprise par des industriels qui en assurent le recyclage.

### **Faits marquants 2020 :**

- Fermeture du centre de tri pendant 3 semaines en raison du manque d'approvisionnement en masques et gants de protection lors du premier confinement.
- Détournement de 422 tonnes d'emballages recyclables vers l'incinération et l'enfouissement en raison de la crise sanitaire.
- Contexte économique difficile pour l'ensemble des filières, en particulier le papier, les cartons et le verre.
- Elargissement de notre collaboration avec la société SUEZ pour la reprise des cartons.
- Recrutement du nouvel Adjoint du Responsable du centre de tri.



- **4 425 tonnes réceptionnées**
- **1 042 tonnes d'indésirables (refus) évacués dans l'usine de compostage**

**3 087 tonnes de matériaux évacués pour le recyclage**

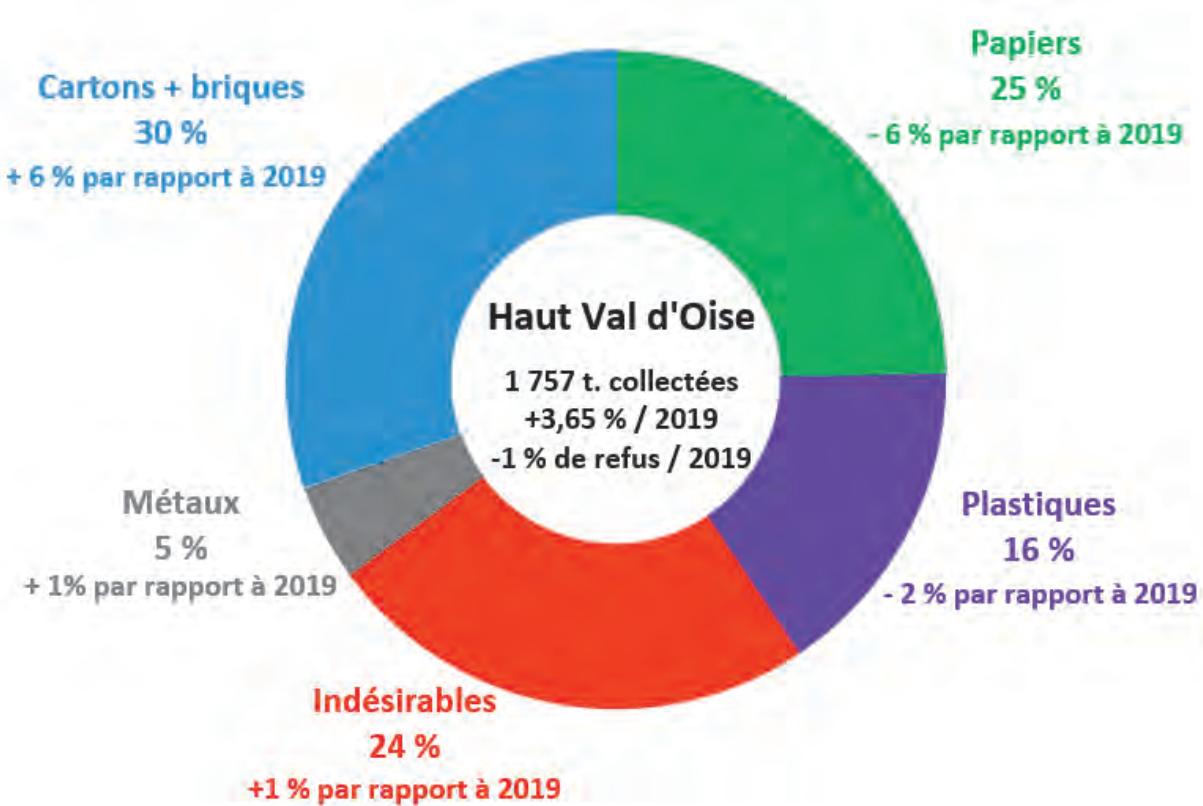
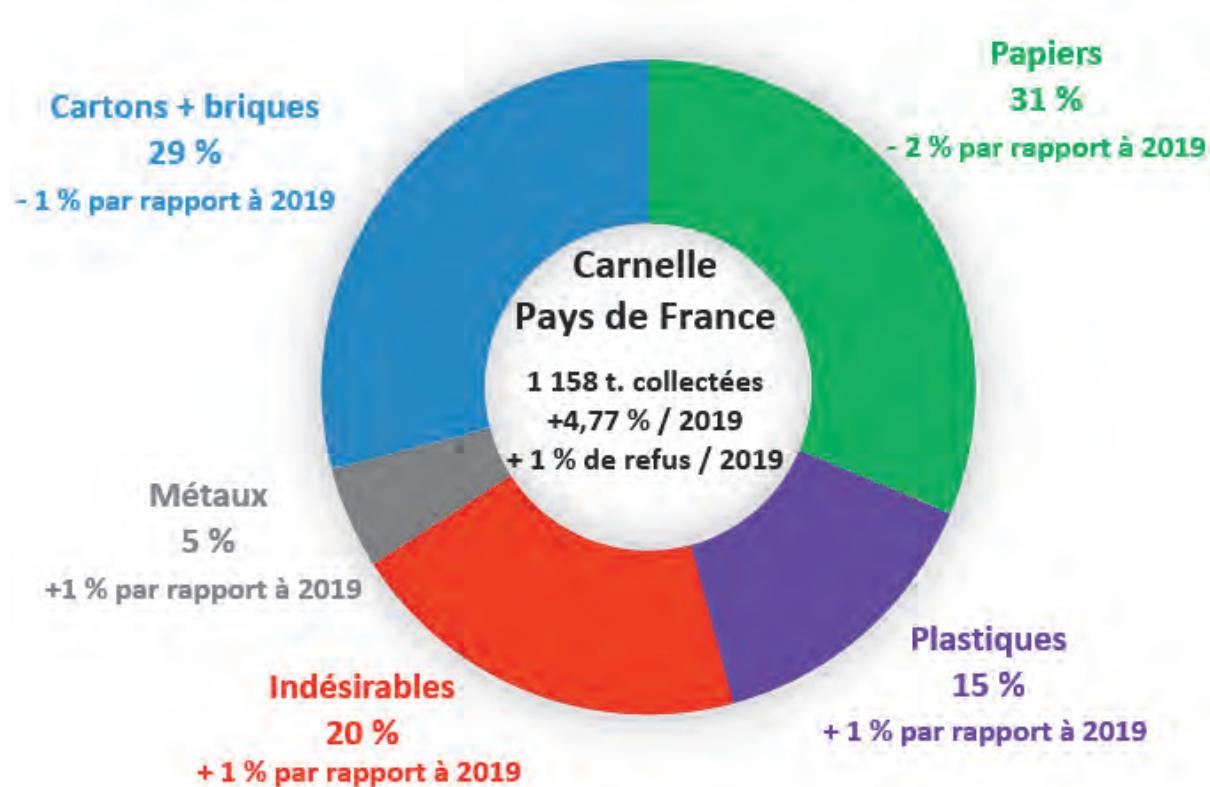


### **LA COMPOSITION DES COLLECTES RÉCEPTIONNÉES**

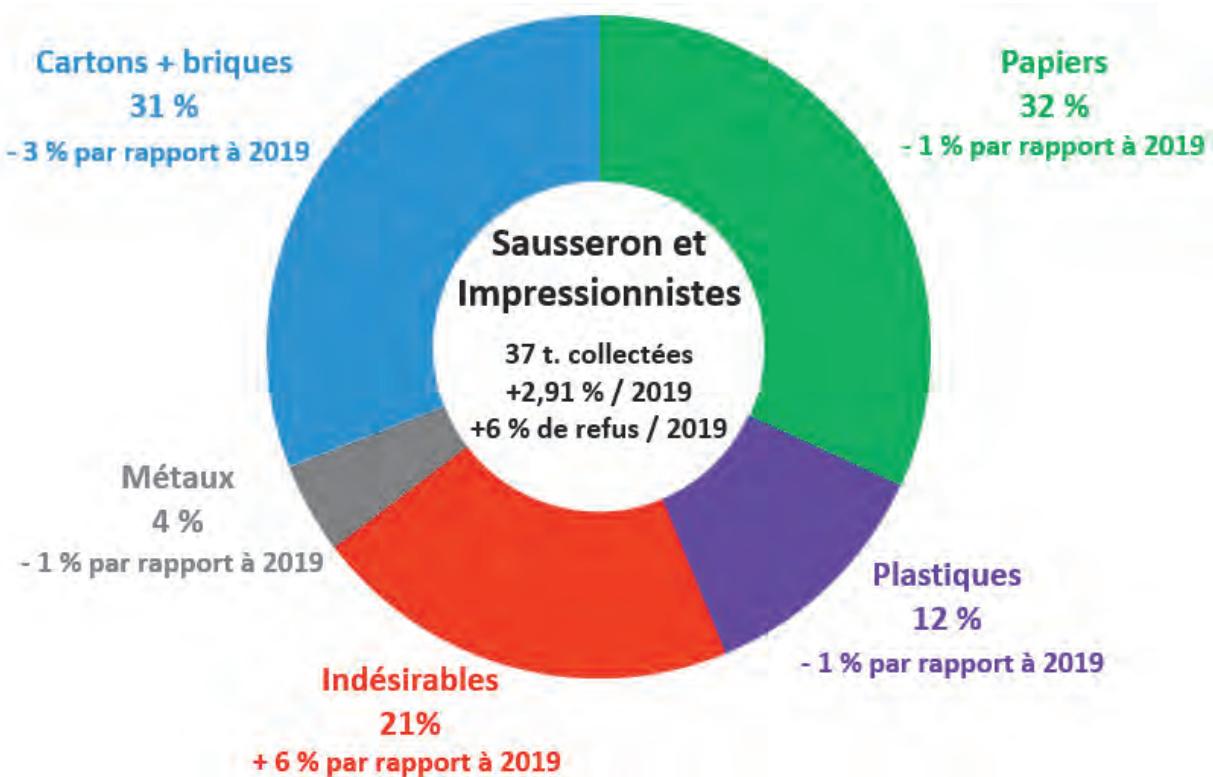
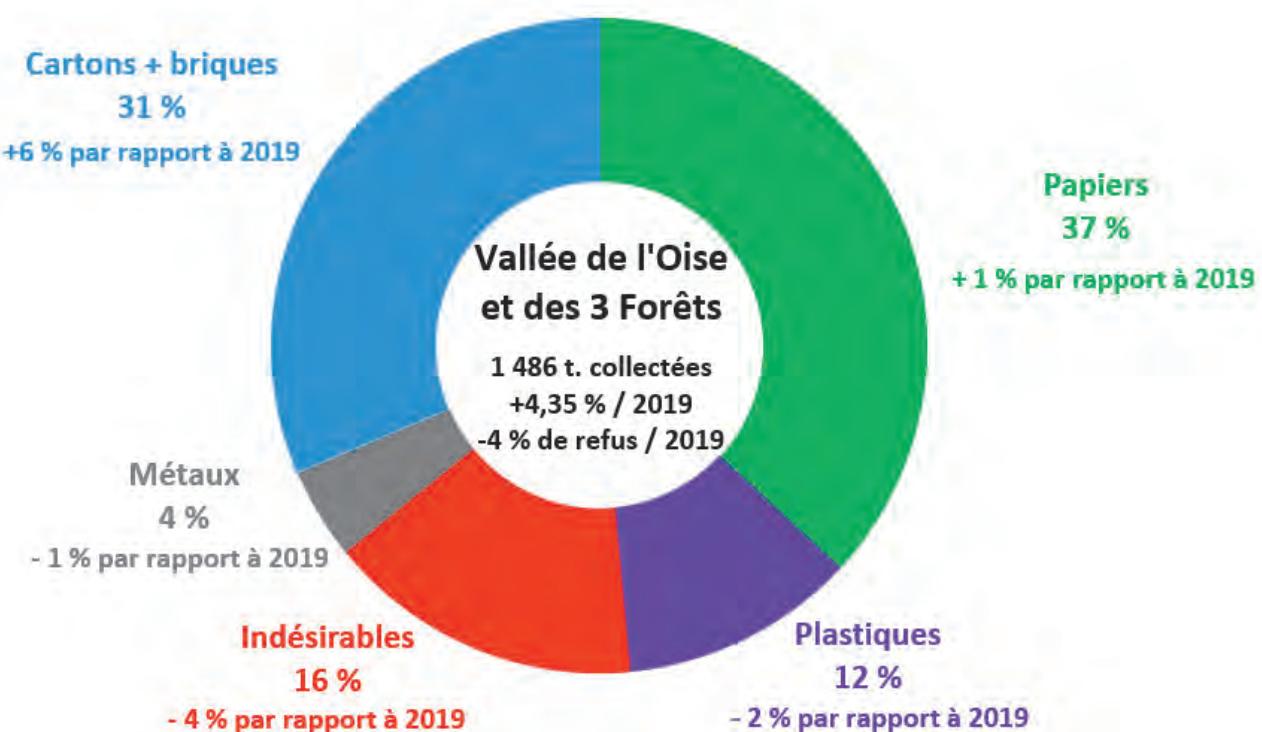
Régulièrement, chaque secteur de collecte fait l'objet d'une caractérisation. Un échantillon moyen d'au moins 100 kg, soit 3 bacs de 660 litres remplis, est prélevé à la réception de la collecte. Il est ensuite trié sur une table de caractérisation par deux opérateurs. Chacune des catégories est ensuite pesée. Les résultats ainsi obtenus permettent notamment de connaître le pourcentage d'indésirables contenus dans les collectes sélectives réceptionnées.

## Indicateurs techniques

### Bilan des contrôles qualité réalisés sur l'année 2020 par Communauté de communes



## Indicateurs techniques



# Le verre alimentaire

Les emballages en verre (bouteilles et pots en verre uniquement) sont collectés en bacs (couvercle et cuve verts), en bornes aériennes et en bornes enterrées. Cette collecte sélective permet de recycler le verre et de limiter la présence de verre dans le bac des ordures ménagères.

## Chiffres clés 2020

Tonnages des emballages en verre alimentaire collectés . . . . .	2 762 tonnes
Evolution des tonnages / 2019 . . . . .	+ 5,63 %
Ratio . . . . .	30,16 kg / an / habitant

## LES MOYENS MIS EN PLACE POUR LA COLLECTE DU VERRE ALIMENTAIRE

La collecte des emballages en verre s'organise :

- En porte à porte avec un passage mensuel.
- En apport volontaire par l'intermédiaire des colonnes aériennes et des bornes enterrées. La fréquence de collecte est fonction du taux de remplissage des points.

Le syndicat TRI-OR assure la dotation en bacs aux nouveaux habitants ainsi que la maintenance du parc en place.

Les dotations sont fonction de la composition de la famille ainsi que du type d'habitat (collectif ou pavillonnaire).

Les bornes enterrées sont installées prioritairement pour l'habitat collectif, équipées d'un orifice vert et ont une capacité de 3m<sup>3</sup>.

En complément, le syndicat TRI-OR a mis en place des colonnes aériennes pour l'apport volontaire des emballages en verre alimentaire.



## Indicateurs techniques

### LE VERRE ALIMENTAIRE : ÉTAT DU PARC

Communes	Points d'apports volontaires			Bacs		
	Aériens	Enterrés	Litrage total	Nombre	Litrage	Evolution 2019-2020
Beaumont sur Oise	3	25	84 000	2 392	180 305	4,41%
Bernes sur Oise	2	1	9 000	908	56 290	6,82%
Bruyères sur Oise		6	18 000	1 257	83 180	4,09%
Champagne sur Oise	6		18 000	1 893	132 725	5,50%
Mours		2	6 000	645	41 585	5,81%
Nointel	1	1	6 000	342	26 540	2,49%
Noisy sur Oise	1		3 000	305	18 090	5,05%
Persan	3	30	99 000	2 370	199 000	6,31%
Ronquerolles				405	25 910	6,54%
<b>Total CCHVO</b>	<b>16</b>	<b>65</b>	<b>243 000</b>	<b>10 517</b>	<b>763 625</b>	<b>5,33%</b>
Béthemont La Forêt	1		:	199	11 370	3,88%
Chauvry	1		3 000	136	8 690	5,14%
L'Isle Adam	11	7	54 000	3 726	306 260	8,04%
Mériel	5	1	18 000	1 952	130 390	5,44%
Nerville La Forêt				280	18 860	5,42%
Parmain	1		3 000	2 040	144 660	6,23%
Presles	5		15 000	1 725	105 925	6,33%
Villiers Adam	1		3 000	390	25 605	4,09%
<b>Total CCVO3F</b>	<b>25</b>	<b>8</b>	<b>96 000</b>	<b>10 448</b>	<b>751 760</b>	<b>6,69%</b>
Asnières sur Oise	1	4	15 000	1 111	76 700	5,68%
Baillet en France	1		3 000	743	56 960	3,14%
Belloy en France	2		6 000	864	51 295	7,09%
Maffliers				666	46 975	4,26%
Montsoult	4		12 000	1 367	95 810	4,40%
Saint Martin du Tertre	3	3	18 000	879	51 530	4,45%
Seugy				460	32 175	5,82%
Viarmes	1	4	15 000	2 285	150 320	5,07%
Villaines sous Bois	1	1	6 000	303	19 880	5,52%
<b>Total CCCPF</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>75 000</b>	<b>8 678</b>	<b>581 645</b>	<b>4,96%</b>
Frouville	1		3 000	170	11 730	5,68%
Hédouville	1		3 000	158	8 710	11,10%
<b>Total CCSI</b>	<b>2</b>		<b>6 000</b>	<b>328</b>	<b>20 440</b>	<b>7,92%</b>
<b>Total TRI-OR</b>	<b>56</b>	<b>85</b>	<b>420 000</b>	<b>29 971</b>	<b>2 117 470</b>	<b>5,73%</b>

## Indicateurs techniques

---

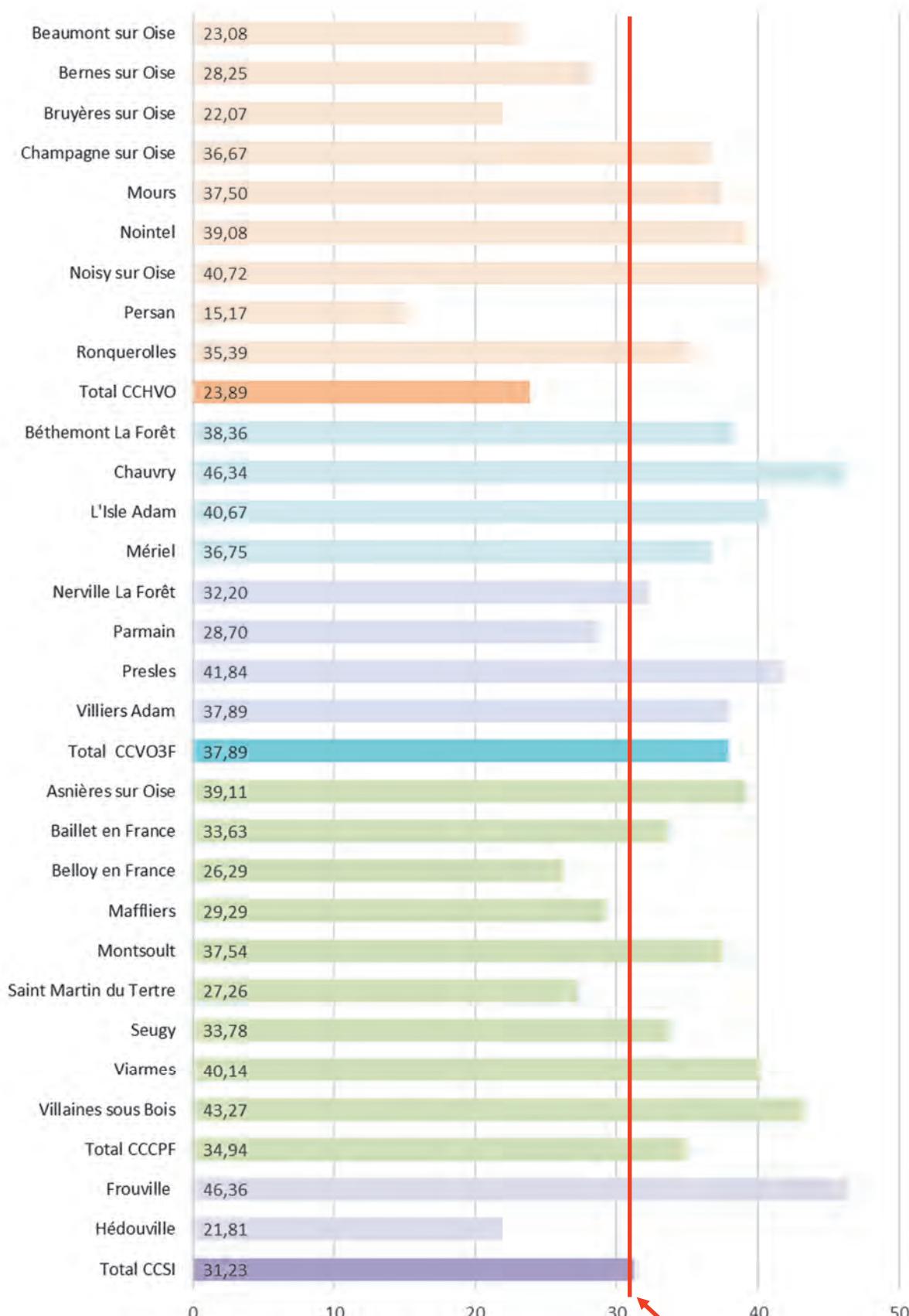
### LE VERRE ALIMENTAIRE : LES TONNAGES

En 2020, les tonnages issus de la pesée embarquée pour le verre sont de 2 860,02 tonnes. Ils totalisent les collectes en porte à porte et la collecte des points d'apport volontaire.

Communes	Tonnages totaux collectés	Evolution 2019-2020	Ratio par habitant kg/hbt/an
Beaumont sur Oise	222,96	-4,20%	23,08
Bernes sur Oise	77,46	6,27%	28,25
Bruyères sur Oise	96,22	6,41%	22,07
Champagne sur Oise	185,76	6,86%	36,67
Mours	60,68	14,82%	37,50
Nointel	33,06	2,73%	39,08
Noisy sur Oise	27,00	16,68%	40,72
Persan	203,94	-0,71%	15,17
Ronquerolles	31,07	-7,94%	35,39
<b>Total CCHVO</b>	<b>938,15</b>	<b>2,29%</b>	<b>23,89</b>
Béthemont La Forêt	15,92	8,01%	38,36
Chauvry	14,04	19,29%	46,34
L'Isle Adam	496,23	5,00%	40,67
Mériel	190,23	6,85%	36,75
Nerville La Forêt	22,80	-7,13%	32,20
Parmain	163,21	-7,40%	28,70
Presles	166,17	14,58%	41,84
Villiers Adam	42,79	39,70%	49,07
<b>Total CCVO3F</b>	<b>1 111,39</b>	<b>5,49%</b>	<b>37,89</b>
Asnières sur Oise	110,77	10,32%	39,11
Baillet en France	65,34	-0,70%	33,63
Belloy en France	58,37	1,80%	26,29
Maffliers	54,36	3,40%	29,29
Montsoult	134,89	5,19%	37,54
Saint Martin du Tertre	75,27	11,10%	27,26
Seugy	34,66	11,81%	33,78
Viarmes	212,51	7,51%	40,14
Villaines sous Bois	33,43	15,79%	42,37
<b>Total CCCPF</b>	<b>779,60</b>	<b>6,85%</b>	<b>34,94</b>
Frouville	16,79	10,03%	46,38
Hédouville	14,09	0,79%	21,81
Total CCSI	30,88	5,61%	47,80
<b>Total TRI-OR</b>	<b>2 860,02</b>	<b>4,78%</b>	<b>31,23</b>

## Indicateurs techniques

### LE VERRE ALIMENTAIRE : RATIO PAR HABITANT ET PAR COMMUNE (KG/HABITANT/AN)



# Les ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) sont constituées des déchets restants une fois le geste de tri effectué.

## Chiffres clés 2020

Tonnages des ordures ménagères résiduelles collectés . . . . .	26 525 tonnes
Evolution des tonnages / 2019 . . . . .	- 0,32%
Ratio . . . . .	289,68 kg / an / habitant
Apports des communes . . . . .	.675 tonnes
Evolution des apports / 2019 . . . . .	- 15,36%
Tonnages de compost produit . . . . .	5 078 tonnes
Tonnages traités par incinération. . . . .	9 772 tonnes
Tonnages dirigés en enfouissement. . . . .	7 956 tonnes
Freinte <sup>1</sup> . . . . .	4 824 tonnes

## LES MOYENS MIS EN PLACE POUR LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

La collecte des ordures ménagères s'organise :

- En porte à porte.
- En bornes enterrées pour les habitats collectifs équipés.

Les ordures ménagères sont collectées une ou deux fois la semaine par des bennes à ordures ménagères de 26 tonnes ou des bennes plus petites pour les voies étroites.

Certaines communes ont fait le choix de se conteneuriser pour les ordures ménagères. Ainsi, le syndicat assure la dotation en bacs et en bornes des habitants de celles-ci.

Le volume des bacs est adapté à la fréquence de collecte et au nombre de personnes composant le foyer.

Le syndicat TRI-OR assure la dotation en bacs des nouveaux habitants des communes conteneurisées ainsi que la maintenance du parc en place.



<sup>1</sup> Freinte : perte, évaporation pendant le process de compostage des ordures ménagères résiduelles.

## Indicateurs techniques

### LES COMMUNES CONTENEURISÉES EN ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES EN 2020

Fin 2020, 102 bornes enterrées dédiées aux ordures ménagères résiduelles étaient en service et 20 communes étaient conteneurisées.

Communes	Points d'apports volontaires		Bacs		
	Enterrés	Litrage total	Nombre	Litrage	Evolution 2019-2020
Beaumont sur Oise	28	140 000	2 203	375 980	5,72%
Bernes sur Oise	1	5 000	907	165 710	2,40%
Bruyères sur Oise	6	30 000			
Champagne sur Oise			1 867	328 680	3,08%
Mours	1	5 000	607	89 830	1,54%
Nointel	1	5 000	272	44 030	10,32%
Noisy sur Oise					
Persan	41	205 000	2 693	690 190	4,48%
Ronquerolles					
<b>Total CCHVO</b>	<b>78</b>	<b>390 000</b>	<b>8 549</b>	<b>1 694 420</b>	<b>4,25%</b>
Béthemont La Forêt			158	30 520	3,25%
Chauvry			118	18 870	0,75%
L'Isle Adam	9	45 000	4 067	849 690	3,97%
Mériel	2	10 000	1 871	297 440	2,07%
Nerville La Forêt					
Parmain			1 876	371 300	1,38%
Presles			1 669	252 210	2,94%
Villiers Adam			372	54 120	1,16%
<b>Total CCVO3F</b>	<b>11</b>	<b>55 000</b>	<b>10 131</b>	<b>1 874 150</b>	<b>2,88%</b>
Asnières sur Oise	6	30 000			
Baillet en France			627	99 870	7,29%
Belloy en France			817	127 590	5,50%
Maffliers					
Montsoult			1 203	207 610	9,71%
Saint Martin du Tertre	3	15 000	858	138 290	1,80%
Seugy			427	67 710	3,31%
Viarmes	4	20 000			
Villaines sous Bois			292	48 910	4,09%
<b>Total CCCPF</b>	<b>13</b>	<b>65 000</b>	<b>4 224</b>	<b>689 980</b>	<b>5,89%</b>
Frouville					
Hédouville			131	17 470	2,34%
<b>Total CCSI</b>			<b>131</b>	<b>17 470</b>	<b>2,34%</b>
<b>Total TRI-OR</b>	<b>102</b>	<b>510 000</b>	<b>23 035</b>	<b>4 276 020</b>	<b>3,90%</b>

## Indicateurs techniques

### LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES : LES TONNAGES

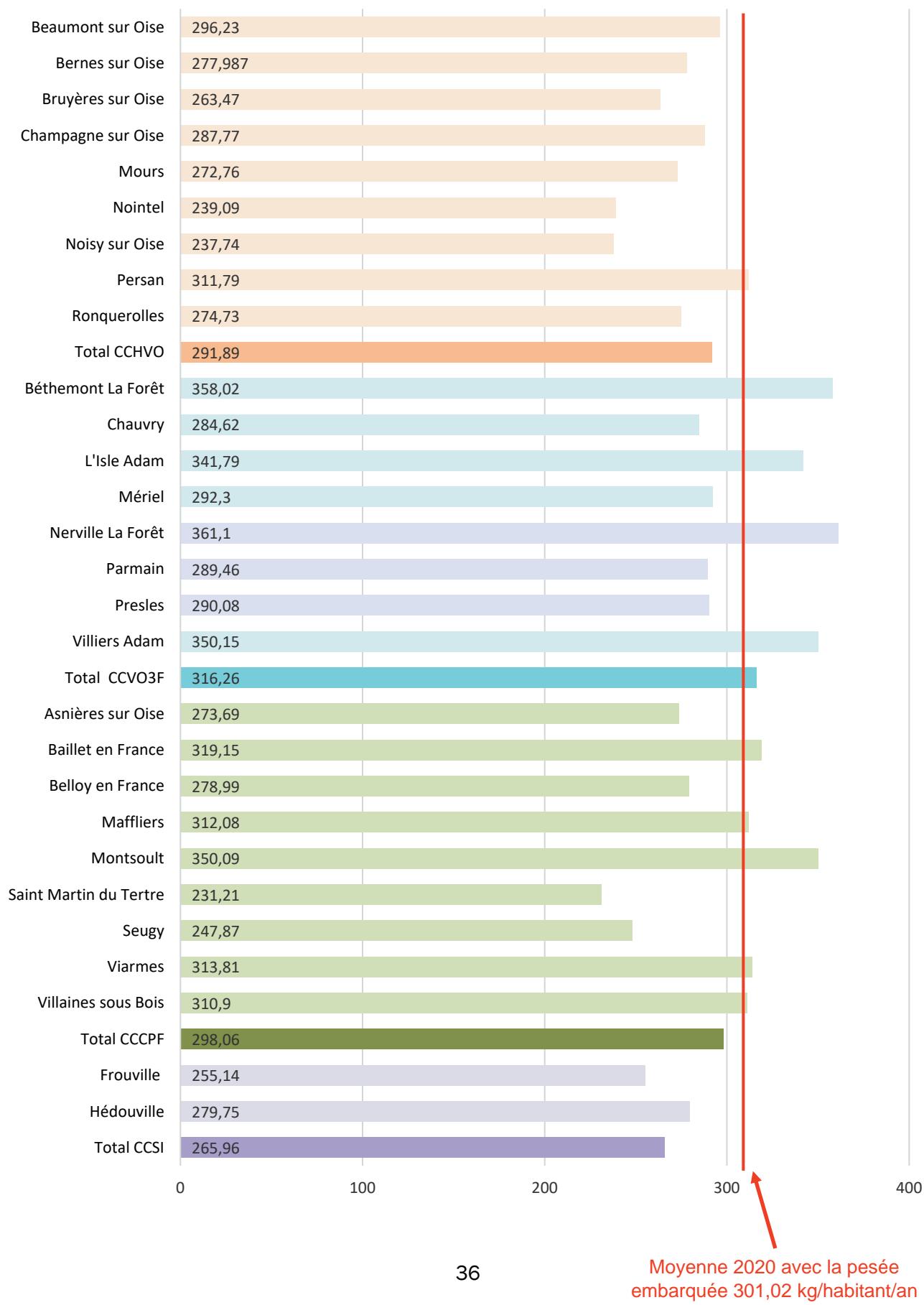
En 2020, les tonnages issus de la pesée embarquée pour les ordures ménagères sont de 27 563,28 tonnes.

Ils totalisent les collectes en porte à porte et la collecte des points d'apport volontaire.

Communes	Tonnages collectés	Evolution 2019-2020	Ratio par habitant kg/hbt/an
Beaumont sur Oise	2 861,57	1,92%	296,23
Bernes sur Oise	762,20	-0,12%	277,97
Bruyères sur Oise	1 148,75	-3,18%	263,47
Champagne sur Oise	1 457,86	-0,07%	287,77
Mours	441,32	5,14%	272,76
Nointel	202,27	-11,61%	239,09
Noisy sur Oise	157,62	-0,35%	237,74
Persan	4 190,45	-1,38%	311,79
Ronquerolles	241,21	-6,98%	274,73
<b>Total CCHVO</b>	<b>11 463,25</b>	<b>-0,59%</b>	<b>291,89</b>
Béthemont La Forêt	148,58	-5,35%	358,02
Chauvry	86,24	5,45%	284,62
L'Isle Adam	4 170,22	-3,38%	341,79
Mériel	1 512,93	0,12%	292,30
Nerville La Forêt	255,66	-1,55%	361,10
Parmain	1 646,14	0,65%	289,46
Presles	1 152,20	-2,87%	290,08
Villiers Adam	305,33	-4,10%	350,15
<b>Total CCVO3F</b>	<b>9 277,30</b>	<b>-1,99%</b>	<b>316,26</b>
Asnières sur Oise	775,08	3,44%	273,69
Baillet en France	620,10	-4,68%	319,15
Belloy en France	619,36	1,36%	278,99
Maffliers	579,22	7,03%	312,08
Montsoult	1 257,88	6,64%	350,09
Saint Martin du Tertre	638,38	2,02%	231,21
Seugy	254,31	-1,37%	247,87
Viarmes	1 661,29	2,24%	313,81
Villaines sous Bois	245,30	-6,97%	310,90
<b>Total CCCPF</b>	<b>6 650,92</b>	<b>2,26%</b>	<b>298,06</b>
Frouville	92,36	3,96%	255,14
Hédouville	79,45	-18,55%	279,75
<b>Total CCSI</b>	<b>171,81</b>	<b>-7,82%</b>	<b>265,96</b>
<b>Total TRI-OR</b>	<b>27 563,28</b>	<b>-0,45%</b>	<b>301,02</b>

## Indicateurs techniques

### LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES : RATIO PAR HABITANT ET PAR COMMUNE (KG/HABITANT/AN)



## **Indicateurs techniques**

### **LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES**

Le centre de traitement sur le site de Champagne-sur-Oise permet de valoriser par compostage les ordures ménagères résiduelles collectées, à l'aide de procédés de tri spécifiques : le Tri Mécano Biologique.

Le Tri Mécano Biologique s'applique aux ordures ménagères résiduelles et consiste en une succession de plusieurs opérations :

- des opérations de traitement et de tris mécaniques qui visent à fractionner les déchets et à isoler progressivement les déchets fermentescibles d'autres éléments (métaux, plastiques, verre, etc.),
- des opérations biologiques (qui constituent le processus du compostage) qui transforment la fraction fermentescible isolée en compost valorisé par la vente aux agriculteurs. L'autre fraction dite « refus de compostage » est mise en décharge ou incinérée.



#### **Données de l'usine**

- Capacité de 39 000 tonnes
- Exploitant : VEOLIA (GENERIS)
- 23 670 tonnes traitées en 2020
- Compost produit en respect des normes en vigueur
- 4 857 tonnes de compost vendues aux agriculteurs

### **Faits marquants 2020 :**

- L'usine a subi d'importants dysfonctionnements liés aux apports de déchets indésirables qui ont nettement augmenté pendant le confinement tels que des bâches, des textiles, des piscines gonflables, des gravats...
- De ce fait, 4 851 tonnes d'ordures ménagères ont dû être détournées vers l'incinération et l'enfouissement.
- Révision de l'Arrêté préfectoral du site en lien avec les nouvelles obligations relatives à l'activité de compostage : gestion des odeurs et des rejets, analyses.



**5 078 tonnes  
de compost  
produites  
en 2020**

# **Les encombrants**

Les encombrants regroupent les déchets lourds et volumineux des ménages. Ils peuvent être déposés dans les déchetteries du territoire. En complément, le syndicat TRI-OR organise une collecte en porte à porte (sur rendez-vous depuis mai 2020) et les encombrants sont triés dans le hall du site de Champagne-sur-Oise afin d'être valorisés. Les services techniques des communes ont également la possibilité d'y apporter les encombrants récupérés sur le domaine public.

## **Chiffres clés 2020**

Tonnages des encombrants collectés . . . . .	1 880 tonnes
Evolution des tonnages / 2019 . . . . .	- 53,19%
Ratio . . . . .	20,53 kg / an / habitant
Apports des communes . . . . .	.98 tonnes
Evolution des apports / 2019 . . . . .	- 39,31%
Tonnages dirigés à l'enfouissement. . . . .	1 148 tonnes
Tonnages valorisés. . . . .	565 tonnes

## **LE TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS**



La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) **interdit d'enfouir les déchets valorisables** et fixe la **réduction de l'enfouissement à 30% en 2020** par rapport à 2010, et à 50% en 2025.



**Objectif atteint,  
à maintenir !**

## **Fait marquant 2020 :**

Pour répondre à cette obligation, le syndicat TRI-OR a mis en place un nouveau mode de collecte des encombrants. Il a opté pour la mise en place d'un service de **collecte préservante permettant de trier et valoriser une plus grande partie de ces déchets**. Le nouveau mode de collecte a pu être mis en place à partir de la mi-mai.

### Focus sur les encombrants nouvelle formule :

Les encombrants collectés sur rendez-vous entre mai et décembre 2020 ont été triés et valorisés selon 5 flux :



# Les déchetteries

Le syndicat TRI-OR dispose à ce jour de deux déchetteries situées sur les communes de Viarmes et de Champagne-sur-Oise. Chaque déchetterie est un centre d'apport volontaire ; les particuliers peuvent y déposer gratuitement leurs déchets, contribuant ainsi à l'amélioration du recyclage. Chaque catégorie de déchets fait l'objet d'un traitement spécifique.

## Chiffres clés 2020 déchetterie de Champagne sur Oise

Tonnages totaux réceptionnés . . . . .	7 960 tonnes
Evolution des tonnages / 2019 . . . . .	-23,65%
Fréquentation 2020 . . . . .	36 998
Evolution de la fréquentation / 2019 . . . . .	- 24,14,%

## Chiffres clés 2020 déchetterie de Viarmes

Tonnages totaux réceptionnés . . . . .	4 810 tonnes
Evolution des tonnages / 2019 . . . . .	+ 2,36%
Fréquentation 2020 . . . . .	26 713
Evolution de la fréquentation / 2019 . . . . .	- 36,22%

Nature des déchets	Tonnages 2020	Evolution 2019/2020
Terres et gravats	4 185,24	-19,86%
Ferraille	443,06	47,41%
Encombrants	3 899,74	-17,61%
Déchets verts	2 066,34	-29,31%
Bois	594,20	-5,70%
Batteries	16,17	106,85%
Cartons	131,66	19,17%
Huiles	17,02	1,91%
Piles	2,899	16,47%
DEEE <sup>1</sup>	326,05	28,94%
DDS <sup>2</sup>	176,97	-15,72%
Pneus	14,74	15,43%
Déchets d'éléments d'Ameublements	896,81	27,72%
<b>Total</b>	<b>12 770,89</b>	<b>-15,56%</b>

<sup>1</sup> DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

<sup>2</sup> DDS : Déchets Dangereux Spécifiques

## Indicateurs techniques

### LA FRÉQUENTATION DES DECHETTERIES 2020

Les deux déchetteries ont été fermées pendant près de deux mois lors du premier confinement, puis ouvertes sur rendez-vous pendant un mois et demi, ce qui a nettement impacté leur fréquentation.

Communes	Fréquentation Champagne sur Oise	Evolution 2019-2020	Ratio de passage	Fréquentation Viarmes	Evolution 2019-2020	Ratio de passage
Beaumont sur Oise	3 505	-21,01%	9,47%	410	-21,76%	1,76%
Bernes sur Oise	1 430	-19,03%	3,87%	127	170,21%	0,54%
Bruyères sur Oise	1 808	-15,87%	4,89%	161	120,55%	0,69%
Champagne sur Oise	4 624	-18,79%	12,50%	26	-79,20%	0,11%
Mours	1 191	-15,95%	3,22%	15	-46,43%	0,09%
Nointel	522	-42,95%	1,41%	20	-70,15%	0,09%
Noisy sur Oise	106	24,71%	0,29%	486	-20,59%	2,08%
Persan	4 491	-28,44%	12,14%	78	-44,29%	0,33%
Ronquerolles	717	-17,21%	1,94%	2	-88,24%	0,01%
<b>Total CCHVO</b>	<b>18 394</b>	<b>-22,08%</b>	<b>49,72%</b>	<b>1 325</b>	<b>-18,86%</b>	<b>4,96%</b>
Béthemont La Forêt	143	-27,04%	0,39%	43	-50,57%	0,18%
Chauvry	47	-66,19%	0,13%	89	-50,56%	0,38%
L'Isle Adam	5 205	-26,89%	14,07%	59	-61,18%	0,25%
Méril	2 424	-22,21%	6,55%	38	-59,57%	0,16%
Nerville La Forêt	429	-40,99%	1,16%	49	53,13%	0,21%
Parmain	4 320	-27,22%	11,68%	24	-70,00%	0,10%
Presles	2 883	-17,79%	7,79%	106	-4,50%	0,45%
Villiers Adam	429	-35,29%	1,16%	59	103,45%	0,25%
<b>Total CCVO3F</b>	<b>15 880</b>	<b>-25,80%</b>	<b>42,92%</b>	<b>467</b>	<b>-38,95%</b>	<b>1,75%</b>
Asnières sur Oise	195	-14,10%	0,53%	3 447	-34,77%	14,76%
Baillet en France	366	12,27%	0,99%	862	-21,35%	3,69%
Belloy en France	134	-11,26%	0,36%	2 661	-37,42%	11,40%
Maffliers	542	-28,59%	1,46%	477	-7,56%	2,04%
Montsoult	679	-18,59%	1,84%	1 615	-15,45%	6,92%
Saint Martin du Tertre	142	-34,56%	0,38%	2 457	-26,24%	10,52%
Seugy	64	23,08%	0,17%	1 530	-26,90%	6,55%
Viarmes	264	-32,99%	0,71%	7 621	-36,01%	32,64%
Villaines sous Bois	29	38,10%	0,08%	885	-31,98%	3,79%
<b>Total CCCPF</b>	<b>2 415</b>	<b>-18,99%</b>	<b>6,53%</b>	<b>21 555</b>	<b>-31,99%</b>	<b>80,69%</b>
Frouville	110	-33,33%	0,30%	0	-100,00%	0,00%
Hédouville	199	-27,64%	0,54%	1	0,00%	0,00%
<b>Total CCSI</b>	<b>309</b>	<b>-29,77%</b>	<b>0,84%</b>	<b>1</b>	<b>-75,00%</b>	<b>0,00%</b>
<b>Total TRI-OR</b>	<b>36 998</b>	<b>-23,60%</b>	<b>100%</b>	<b>23 348</b>	<b>-31,52%</b>	<b>100%</b>
Sigidurs				3 365	-40,19%	12,60%
Autres			0,00%			0,00%

### Focus sur les partenaires du syndicat TRI-OR : les éco-organismes



Eco-mobilier est un organisme à but non lucratif, agréé par le ministère de l'Écologie depuis 2013. Il est financé par une éco-participation que chaque consommateur paie lorsqu'il achète un meuble neuf.

**En 2020,**  
897 t. de déchets  
d'ameublement  
ont été collectés  
dans nos  
2 déchetteries.

#### Ce que deviennent les meubles usagés :

- **Le recyclage** : cela permet d'économiser des ressources car la majorité des meubles sont composés de bois, de métaux et de mousse qui peuvent être recyclés.
- **La production d'énergie** : les meubles qui ne peuvent pas être recyclés ou réutilisés sont valorisés sous forme de chaleur ou d'électricité.



## Indicateurs techniques



# ecosystem

En 2020, 326 t. de déchets électriques et électroniques ont été collectés dans nos 2 déchetteries.

En octobre 2019, ESR – qui regroupait les entités Eco-systèmes / Récylum – est devenu ECOSYSTEM.

Il s'agit d'un éco-organisme à but non lucratif, agréé par les pouvoirs publics pour coordonner la collecte, la dépollution et le recyclage des appareils électriques des particuliers et des professionnels et des ampoules.

Les appareils électriques et les ampoules peuvent contenir des substances polluantes comme les gaz frigorigènes des appareils de froid ou les traces de mercure dans les ampoules fluocompactes.

Les recycler permet de dépolluer ces substances selon des normes environnementales strictes.

Recycler ses appareils électriques et ses ampoules, c'est réutiliser de la matière et préserver des ressources naturelles. Par exemple, le métal peut être utilisé pour fabriquer des cadres de vélos et le plastique pour des pièces automobiles.



Créée en 2012, EcoDDS est une société à but non lucratif dont la mission est d'encourager au tri, de collecter et de traiter certains déchets chimiques, dans des conditions visant à préserver aussi bien la santé de chacun que l'environnement.

En 2020, 177 tonnes de déchets diffus spécifiques ont été collectés dans nos 2 déchetteries.

Les « déchets diffus spécifiques (DDS) » au sens de la loi sont issus de produits contenant une ou plusieurs molécules chimiques, qui peuvent constituer un risque pour la santé et/ou l'environnement.

Dans cette liste, on repère plusieurs catégories d'usages :

**Bricolage et décoration** : peinture, vernis, lasure, enduit, mastic, colle, résine, mousse expansive, antirouille, white spirit, décapant, solvant, diluant acétone.

**Entretien des véhicules** : antigel, filtre à huile, liquide de dégivrage et de refroidissement, anti-goudron.

**Produits spéciaux** : déboucheur des canalisations, ammoniaque, soude, eau oxygénée, acide, décapant pour le four, répulsif, produits de traitement des matériaux, notamment du bois.

**Entretien de la piscine** : galets de chlore et désinfectant piscine, produits régulateurs de PH.

**Jardinage** : engrais non-organique, anti-mousse, insecticide, herbicide, fongicide.

**Chaudage, cheminée et barbecue** : combustible liquide, allume-feu, nettoyant de cheminée, alcool à brûler, produit de ramonage.



# **INDICATEURS FINANCIERS**



## Le budget 2020

Les dépenses du syndicat TRI-OR pour l'année 2020 s'élèvent à 13 159 133,66 €, et les recettes à 14 636 866,35 €, dont 1 031 724,45 € de reprise de résultat.

### Chiffres clés du compte administratif 2020

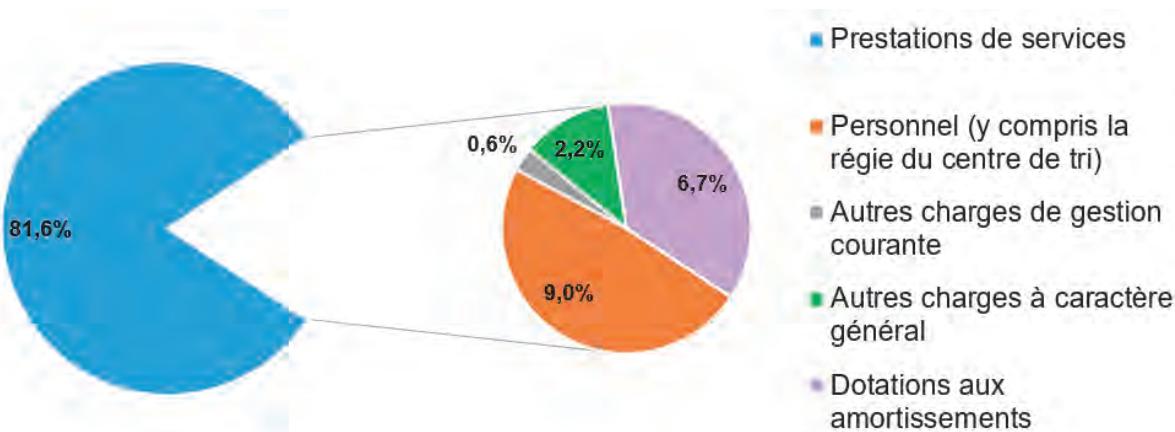
TOTAL DES DÉPENSES		13 159 133,66 €
dont FONCTIONNEMENT		12 475 961,38 €
dont INVESTISSEMENT		683 172,28 €
dont résultat antérieur reporté		0,00 €
TOTAL DES RECETTES		14 636 866,35 €
dont FONCTIONNEMENT		12 563 911,69 €
dont INVESTISSEMENT		1 041 230,21 €
dont résultat antérieur reporté		1 031 724,45 €
LES RESTES A RÉALISER EN DÉPENSES		
FONCTIONNEMENT		0,00 €
INVESTISSEMENT		728 952,00 €
LES RESTES A RÉALISER EN RECETTES		
FONCTIONNEMENT		0,00 €
INVESTISSEMENT		4 620,00 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020		
753 400,69 €		

## Indicateurs financiers

### FONCTIONNEMENT : RÉPARTITION DES RECETTES ET DES DÉPENSES

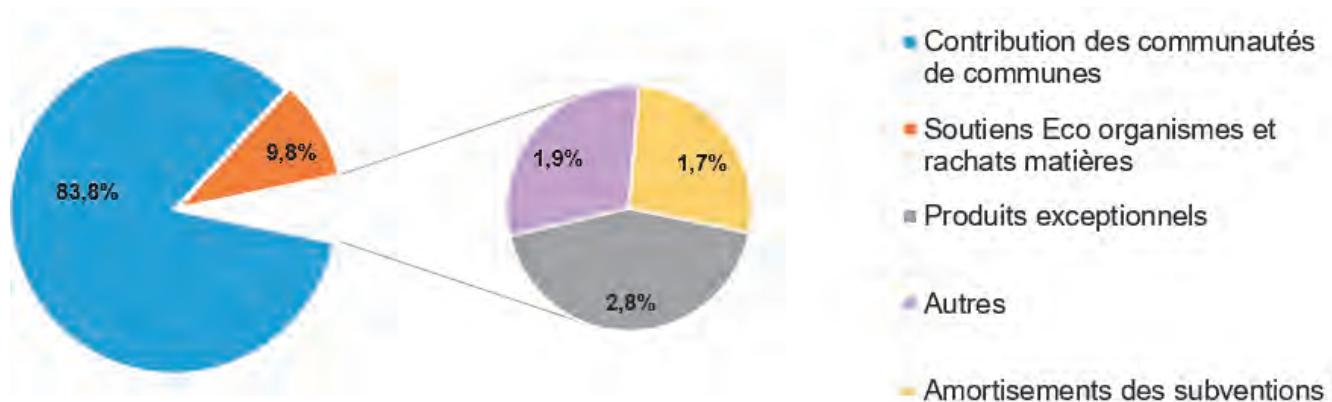
#### Dépenses de fonctionnement 2020

<b>Prestations de services .....</b>	<b>10 175 032,09 € soit 81,6%</b>
dont Collecte .....	4 282 684,51€
dont Traitement des ordures ménagères .....	3 723 939,53 €
dont Traitement des encombrants .....	396 716,90 €
dont Traitement des recyclables .....	275 620,55 €
dont Déchetteries .....	1 161 969,89 €
dont Entretien des bacs .....	90 941,24 €
dont Prestations supplémentaires .....	243 159,47 €
<b>Dotation aux amortissements.....</b>	<b>842 049,79 € soit 6,7%</b>
<b>Frais de personnel (y compris le centre de tri).....</b>	<b>1 117 844,78 € soit 9%</b>
<b>Autres charges à caractère général .....</b>	<b>269 847,99 € soit 2,2%</b>
<b>Autres charges de gestion courante .....</b>	<b>71 189,78 € soit 0,6%</b>



#### Recettes de fonctionnement 2020

<b>Contribution des communautés de communes .....</b>	<b>10 523 380,08 € soit 83,8%</b>
<b>Soutiens des Eco Organismes et ventes des matériaux.....</b>	<b>1 233 361,89 € soit 9,8%</b>
<b>Amortissement des subventions.....</b>	<b>216 678,06 € soit 1,7%</b>
<b>Produits exceptionnels.....</b>	<b>348 585,57 € soit 2,8%</b>
<b>Autres recettes .....</b>	<b>241 906,09 € soit 2,6%</b>



## **Indicateurs financiers**

---

### **DÉTAIL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

<b>Contribution des communautés de communes . . . . .</b>	<b>10 523 380,08 €</b>
Communauté de Communes du Haut Val d'Oise . . . . .	4 389 533,04 €
Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts . . . . .	3 585 824,01 €
Communauté de Communes de Carnelle- Pays de France . . . . .	2 471 393,04 €
Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes . . . . .	76 626,99 €
<b>Reprises filières . . . . .</b>	<b>168 381,35 €</b>
Journaux, Revues, Magazines . . . . .	25 275,67 €
Bouteilles plastiques . . . . .	74 375,64 €
EMR <sup>1</sup> . . . . .	17 281,24 €
Verre. . . . .	38 037,53 €
Aluminium. . . . .	4 420,97 €
Acier . . . . .	8 990,30 €
<b>Recettes issues des déchetteries. . . . .</b>	<b>139 206,65 €</b>
Matériaux recyclés . . . . .	49 693,65 €
Entrées des professionnels. . . . .	15 085,00 €
Entrées pour les communes du Sigidurs. . . . .	74 428,00 €
<b>Soutiens Eco Organismes . . . . .</b>	<b>1 011 127,63 €</b>
CITEO Emballages . . . . .	850 783,63 €
OCAD3E <sup>2</sup> . . . . .	27 710,81 €
Re_fashion/Eco TLC (textile) . . . . .	8 978,80 €
CITEO Papiers . . . . .	52 034,36 €
Eco DDS <sup>3</sup> (déchets dangereux) . . . . .	10 905,02 €
Eco Mobilier . . . . .	60 715,01 €
<b>Recettes issues de l'usine de compostage . . . . .</b>	<b>20 748,36 €</b>
<b>Amortissement des subventions. . . . .</b>	<b>216 678,06 €</b>
<b>Redevance spéciale. . . . .</b>	<b>29 620,50 €</b>
<b>Produits exceptionnels . . . . .</b>	<b>348 285,57 €</b>
<b>Autres recettes<sup>4</sup> . . . . .</b>	<b>106 482,49 €</b>



<sup>1</sup> EMR : Emballages Ménagers Récupérés

<sup>2</sup> OCAD3E : organisme agréé pour les déchets électriques et électroniques D3E

<sup>3</sup> Eco DDS : organisme agréé pour les Déchets Diffus Spécifiques (déchets dangereux)

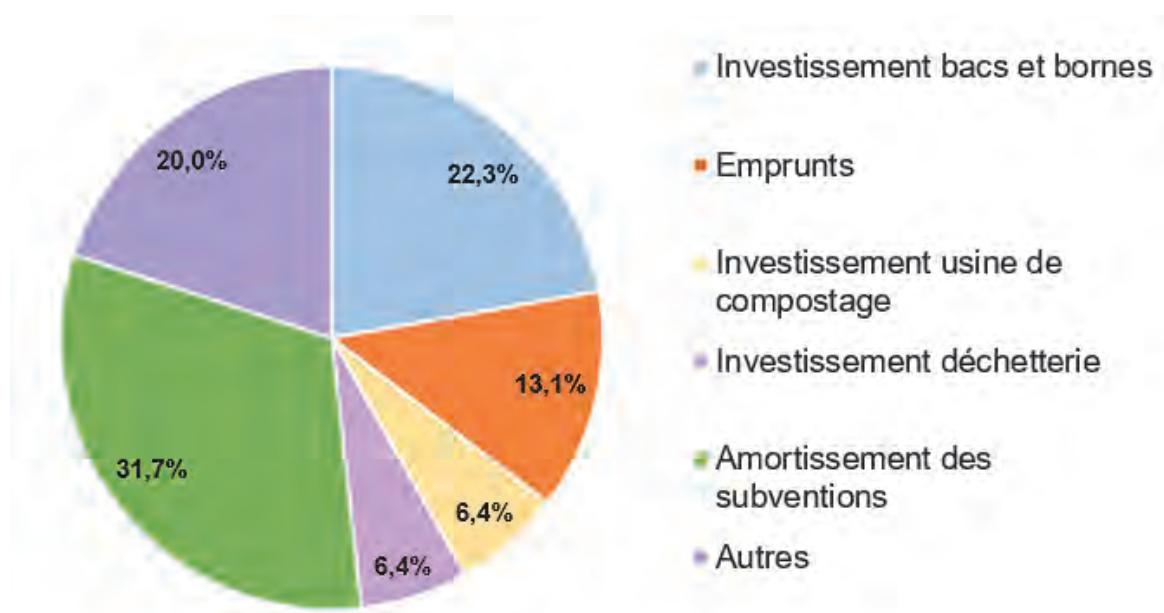
<sup>4</sup> Autres recettes : location des garages, vidéosurveillance, composteurs, remboursements arrêts maladie, aide contrats aidés...

## *Indicateurs financiers*

### **INVESTISSEMENT : RÉPARTITION DES RECETTES ET DES DEPENSES**

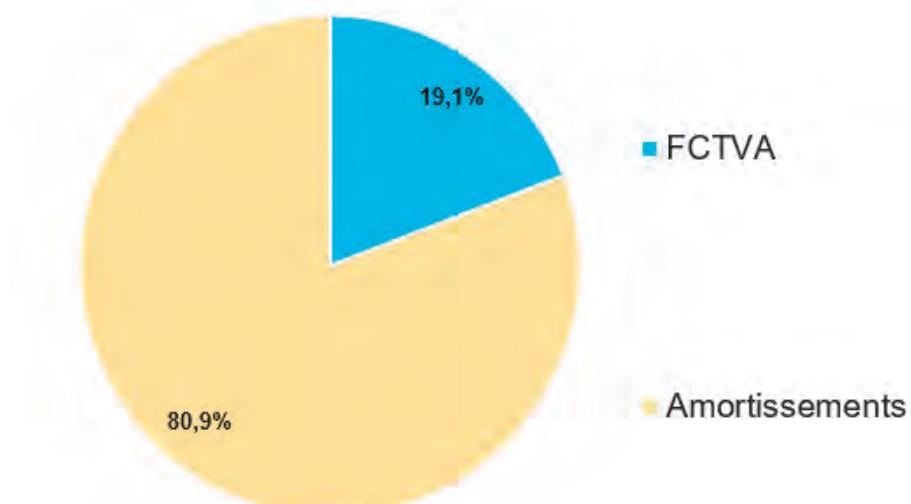
#### **Dépenses d'investissement 2020**

Usine de Compostage .....	43 995,00 € soit 6,4%
Remboursement des emprunts .....	89 637,31 € soit 13,1%
Acquisition bacs et bornes enterrées .....	152 021,74 € soit 22,3%
Amortissement des subventions .....	216 678,06 € soit 31,7%
Déchetteries .....	43 995,88 € soit 6,4%
Autres .....	136 844,29 € soit 20%



#### **Recettes d'investissement 2020**

Amortissements .....	842 046,79 € soit 80,9%
Fond de compensation de la TVA.....	199 183,42 € soit 19,1%



## Focus sur les coûts

### Chiffres clés 2020

<b>Coût global du service . . . . .</b>	<b>110 €/habitant</b>
<b>Dont :</b>	
<i>Ordures ménagères . . . . .</i>	234,93 €/tonne ou 62,75 €/habitant
<i>Encombrants . . . . .</i>	641,50 €/tonne ou 13,38 €/habitant
<i>Déchets triés. . . . .</i>	171,88 €/tonne ou 14,45 €/habitant
<i>Déchetteries. . . . .</i>	80,09 €/tonne ou 11,17 €/habitant
<i>Emprunts. . . . .</i>	1,32 €/habitant
<i>Prestations aux communes . . . . .</i>	2,66 €/habitant
<i>Frais généraux . . . . .</i>	4,27 €/habitant

### DETAIL DES COUTS 2020

#### Coût de la maintenance des bacs et des bornes

Conteneurisation . . . . .	0,95 €/habitant
----------------------------	-----------------

#### Coût de la collecte

Ordures ménagères . . . . .	76,99 €/tonne ou 22,30 €/habitant
Encombrants . . . . .	444,16 €/tonne ou 9,12 €/habitant
Déchets triés . . . . .	195,51 €/tonne ou 15,35 €/habitant

#### Coût du traitement

Ordures ménagères . . . . .	157,94 €/tonne ou 40,44 €/habitant
Encombrants . . . . .	197,34 €/tonne ou 4,26 €/habitant
Déchets triés . . . . .	-23,63 €/tonne ou -1,86 €/habitant

## Indicateurs financiers

### DÉTAIL COMPLET DES COUTS 2020

	Dépenses	Dépenses ressources humaines	Ventes des produits et soutiens	Coûts réels	Coût unitaire (tonne)	Coût à l'habitant
<b>COLLECTE</b>	<b>4 282 684,51 €</b>			<b>4 282 684,51 €</b>	716,66 €	<b>46,77 €</b>
Ordures Ménagères	2 042 274,20 €			2 042 274,20 €	76,99 €	22,30 €
Encombrants	834 993,89 €			834 993,89 €	444,16 €	9,12 €
Déchets triés	1 405 416,42 €			1 405 416,42 €	195,51 €	15,35 €
<b>TRAITEMENT</b>	<b>4 396 276,98 €</b>		<b>1 094 453,50 €</b>	<b>3 923 690,78 €</b>	331,64 €	<b>42,85 €</b>
Ordures ménagères	3 723 939,53 €		20 748,36 €	3 703 191,17 €	157,94 €	40,44 €
Encombrants	396 716,90 €		6 330,74 €	390 386,16 €	197,34 €	4,26 €
Déchets recyclables	275 620,55 €	628 198,04 €	1 073 705,14 €	-169 886,55 €	-23,63 €	-1,86 €
<b>DECHETTERIES</b>	<b>1 161 969,89 €</b>		<b>139 206,65 €</b>	<b>1 022 763,24 €</b>	<b>80,09 €</b>	<b>11,17 €</b>
Maintenance des contenants tri	<b>90 941,24 €</b>		<b>3 695,98 €</b>	<b>87 245,26 €</b>		<b>0,95 €</b>
Remboursement des emprunts	120 986,90 €					1,32 €
Prestations aux communes	243 159,47 €					2,66 €
Frais généraux	390 608,42 €					4,27 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 686 627,41 €</b>					<b>109,99 €</b>

#### - DÉTAIL DES COÛTS ACTIVITÉ COMPOSTAGE

Activité Compostage	Dépenses fonctionnement	Vente des Produits et soutiens	Coûts réels	Coût à la tonne	Coût à l'habitant
Collecte	2 042 274,20 €		2 042 274,20 €	76,99 €	22,30 €
Traitement	3 723 939,53 €	20 748,36 €	3 703 191,17 €	157,94 €	40,44 €
Total	5 766 213,73 €	20 748,36 €	5 745 465,37 €	234,93 €	62,75 €

#### - DÉTAIL DES COÛTS ACTIVITÉ ENCOMBRANTS

Activité Encombrants	Dépenses fonctionnement	Coût à la tonne	Coût à l'habitant
Collecte	834 993,89 €	444,16 €	9,12 €
Traitement	396 716,90 €	197,34 €	4,26 €
Total	1 231 710,79 €	641,50 €	13,38 €

#### - DÉTAIL DES COÛTS ACTIVITÉ TRI DES DÉCHETS

Activité Tri des déchets	Dépenses fonctionnement	Dépenses Ressources Humaines	Produits, ventes et soutiens	Coûts réels	Coût à la tonne	Coût à l'habitant
Collecte	1 405 416,42 €			1 405 416,42 €	195,51 €	15,35 €
Maintenance PAV et bacs	169 534,79 €			169 534,79 €		0,95 €
Centre de tri	275 620,55 €	628 198,04 €	1 073 705,14 €	-169 886,55 €	-23,63 €	-1,86 €
Total	1 850 571,76 €	628 198,04 €	1 073 705,14 €	1 405 064,66 €	171,88 €	14,45 €

#### - DÉTAIL DES COÛTS ACTIVITÉ DÉCHETTERIES

Activité Déchetteries	Dépenses fonctionnement	Produits, ventes et soutiens	Coûts réels	Coût à la tonne	Coût à l'habitant
Déchetteries	1 161 969,89 €	139 206,65 €	1 022 763,24 €	80,09 €	11,17 €

# Les marchés publics

Le Code des Marchés Publics (article 138) et l'arrêté du 27 mai 2004 disposent des obligations en matière d'information obligatoire sur les appels d'offres et les consultations effectués durant l'exercice.

Le rapport d'activités 2020 doit communiquer sur tous les marchés. Le récapitulatif des consultations et autres mises en concurrence de l'année 2020 est listé ci-après :

PROCEDURE	DESIGNATION	REPONSES	SOCIETES RETENUES	MONTANT HT
MAPA	Audit sur l'état du parc de bornes enterrées et maintenance préventive	4	Contenur, 93150 Le Blanc Mesnil	8 583,82
MAPA	Marché 2020-01 sur les déchetteries lot n°1 VRD, génie civil, terrassemen	3	Cochery Ile de France, 95480 Pierrelaye	544 585,50
MAPA	Marché 2020-01 sur les déchetteries lot n°2 Pesage, contrôle d'accès	3	Gided, 41000 Blois	175 823,14
MAPA	Marché 2020-01 sur les déchetteries lot n°4 Electricité, télésurveillance et éclairage	2	Aximum GES IDFN, 92000 Nanterre	20 305,38
MAPA	Marché 2020-02 Fourniture, livraison et mise en place de bornes enterrées destinées à la collecte des déchets recyclables, des ordures ménagères et des verres	3	Astech, 68390 Sausheim	16 263,00
AOO	Marché 2020-03 Entretien, maintenance et lavage des bornes enterrées	3	ESE France, 71530 Crissey	201 328,80
MAPA	Marché 2020-04 Mission de contrôle technique dans le cadre des travaux d'aménagements de deux déchetteries	6	Bureau Alpes Contrôles, 92700 Colombes	6 160,00
MAPA	Marché 2020-05 Mission de coordination SPS dans le cadre des travaux d'aménagements de deux déchetteries	7	COBAT COPREV, 62710 Courrières	5 248,00
MAPA	Consultation en lien avec la rotation de la benne de refus du centre de tri	3	Sepur, 78850 Thiverval Grignon	18 270,00
MAPA	Marché 2020-06 Réaménagement d'un bâtiment à usage d'activité pour la création de bureaux lot n°1 Démolition	3	DEHETP, 95310 Saint Ouen L'Aumône	4 345,71
MAPA	Marché 2020-06 Réaménagement d'un bâtiment à usage d'activité pour la création de bureaux lot n°2 Cloisonnement	4	JS Aménagement, 95290 L'Isle Adam	22 600,00
MAPA	Marché 2020-06 Réaménagement d'un bâtiment à usage d'activité pour la création de bureaux lot n°3 Plomberie, sanitaires, ventilation, climatisation	3	AMS, 95570 Bouffémont	18 261,49
MAPA	Marché 2020-06 Réaménagement d'un bâtiment à usage d'activité pour la création de bureaux lot n°4 Electricité	3	Ter Elec, 95560 Champagne sur Oise	13 600,00
MAPA	Marché 2020-06 Réaménagement d'un bâtiment à usage d'activité pour la création de bureaux lot n°5 Revêtement de sol souple, revêtement mur	4	DEHETP, 95310 Saint Ouen l'Aumône	12 077,44
MAPA	Marché 2020-07 Réaménagement des déchetteries lot 3a sécurisation anti-chute et sécurisation des quais	3	AZ Métal, 22100 Quevert	16 600,00
MAPA	Marché 2020-07 Réaménagement des déchetteries lot 3b sécurisation du site	1	2AM Ouverture, 77410 Claye Souilly	83 670,25
MAPA	Signalisation des déchetteries	3	Technegoce, 66350 Toulouges	22 929,32
MAPA	Marché 2020-08 AMO pour la mise en conformité du mode de gestion des effluents sur le site de traitement des déchets à Champagne sur Oise	2	AMODIAG Environnement, 59121 Prouvy	24 795,00
MAPA	Fourniture et mise en place d'une borne enterrée dédiée aux cartons	4	Astech, 68390 Sausheim	6 833,00
MAPA	Marché 2020-09 Etudes géotechniques, G2 AVP, diagnostic amiante HAP	4	ICSEO Bureau d'études, 21140 Semur en Auxois	6 825,00
AOO	Dépliant Infos-Tri	3	Imprimerie Blaisot, 95290 L'Isle-Adam	5 627,00
AOO	Rapport d'activité 2019	1	Imprimerie Martin, 95340 Persan	1 516,00
AOO	Panneaux des consignes de tri pour les locaux propreté des collectifs	3	LSEP, 93330 Neuilly sur Marne	848,00
AOO	Etiquettes consignes de tri sur les bornes d'apport volontaire	4	Ateliers Reports Publicitaires, 95150 Taverny	546,00
AOO	Etiquettes pour signaler les erreurs de tri sur les bacs de collecte	3	Goyaveprint, 95820 Bruyères sur Oise	454,00
AOO	Document Flash Info sur la collecte des sapins et les encombrants	3	STIP Imprimerie, 95334 Domont	995,00
AOO	Dépliant "Tout sur la collecte des monstres" pour la distribution de mars	1	Imprimerie Blaisot, 95290 L'Isle-Adam	3 544,00
AOO	Dépliant "Tout sur la collecte des monstres" pour la distribution de juin	1	Imprimerie Blaisot, 95290 L'Isle-Adam	3 529,00
AOO	Calendriers 2021	3	Imprimerie Blaisot, 95290 L'Isle-Adam	3 745,00

# LA REDEVANCE SPECIALE



# La redevance spéciale

Le syndicat TRI-OR a voté la mise en place de la redevance spéciale le 27 Juin 2017 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Elle vise à assujettir les fonciers bâties non couverts par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et dont les habitants bénéficient du service de collecte et de traitement des déchets.

La redevance spéciale constitue un levier essentiel pour engager chacun au respect de l'environnement et réduire à la source la production des déchets.

## POURQUOI UNE REDEVANCE SPECIALE ?

La redevance spéciale permet d'imputer la facture du ramassage et du traitement des déchets à chacun des bénéficiaires du service.

Elle permet également de :

- Réduire la quantité de déchets produits,
- Sensibiliser au tri de tous les déchets,
- Impliquer les usagers dans la notion de prévention des déchets.

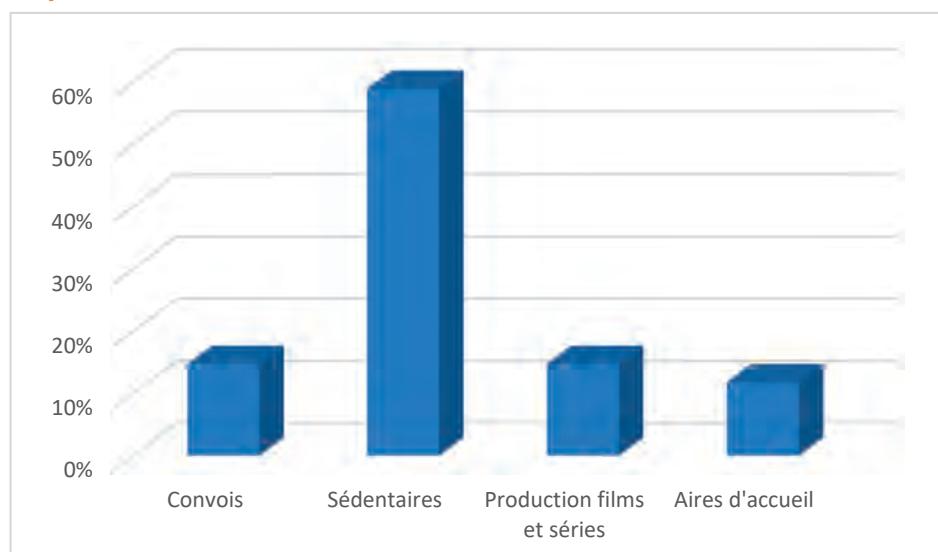
## POUR QUI ?

Sur le territoire du syndicat TRI-OR, la redevance spéciale concerne :

- Les aires d'accueil des gens du voyage et les terrains occupés par une ou des caravanes,
- Les terrains occupés non assujettis à la taxe foncière et/ou à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,
- Les lieux de tournage de films et de séries.

Ces catégories de redevables sont concernées dès lors qu'il est fait recours au service public de collecte et de traitement des déchets assurés par le syndicat TRI-OR.

## Répartition des redevables



En 2020, de nombreux « sédentaires » sont concernés par la redevance spéciale, contre seulement 4 aires d'accueil, des lieux de tournage de films et séries et quelques convois nomades.

## *La redevance spéciale*

---

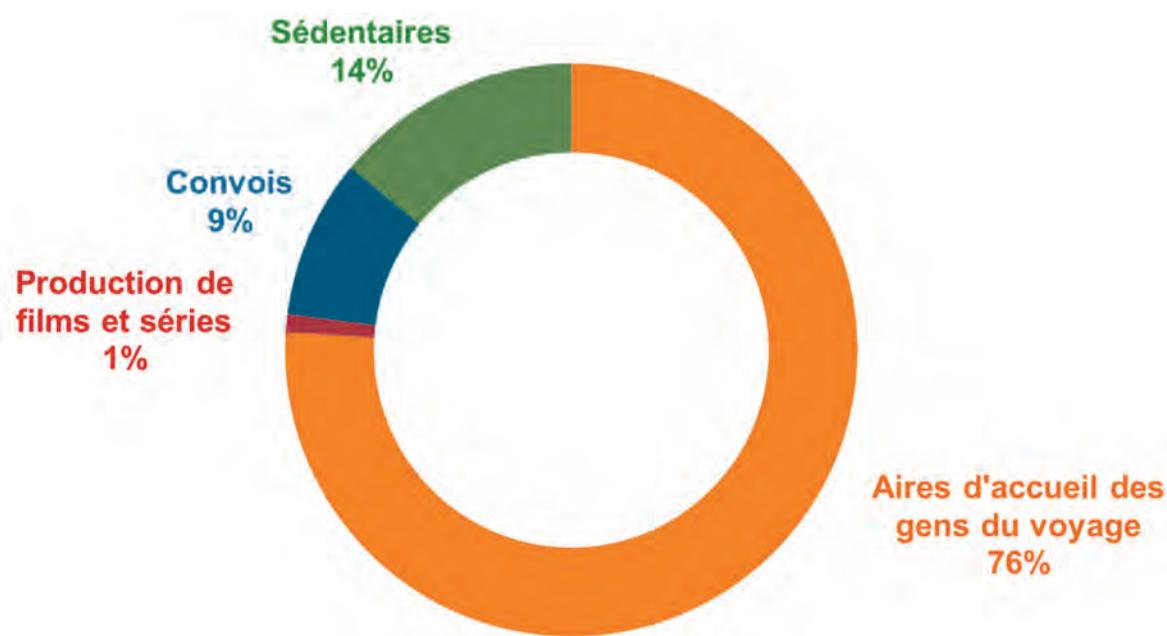
### MODE DE CALCUL

Le montant de la redevance spéciale est calculé en fonction d'un tarif au litre, d'un volume hebdomadaire de bacs mis à disposition et de la fréquence des collectes.

### RECETTES 2020

<b>Aires d'accueil des Gens du Voyage .....</b>	<b>22 050,90 €</b>
Aire d'accueil des Gens du Voyage de Persan .....	5 266,80 €
Aire d'accueil des Gens du Voyage de Beaumont sur Oise .....	11 404,80 €
Aire d'accueil des Gens du Voyage de Parmain .....	3 326,40 €
Aire d'accueil des Gens du Voyage de L'Isle Adam .....	2 052,90 €
<b>Sédentaires.....</b>	<b>4 038,10 €</b>
Belloy en France.....	140,40 €
Bernes sur Oise.....	421,20 €
Nerville la Forêt.....	1 367,80 €
Viarmes .....	2 108,70 €
<b>Terrains occupés hors aires d'accueil.....</b>	<b>2 977,10 €</b>
Belloy en France .....	1 102,50 €
Bruyères sur Oise .....	150,00 €
Mours.....	173,00 €
Persan.....	920,70 €
Saint Martin du Tertre.....	180,00 €
<b>Production films et séries Mériel .....</b>	<b>450,90 €</b>

### Répartition des recettes de la redevance spéciale



# LA COMMUNICATION



# La communication

Les actions de communication et de sensibilisation jouent un rôle prépondérant dans la réussite et la compréhension des actions engagées par le syndicat TRI-OR.

A l'écoute de ses habitants, acteurs essentiels d'une gestion durable des déchets, le syndicat s'attache à répondre au mieux à leurs attentes en matière d'information.

Le travail de communication du syndicat TRI-OR s'articule autour de 3 grands axes :

- Information,
- Sensibilisation,
- Communication de proximité.

## L'INFORMATION

La communication écrite du syndicat TRI-OR repose sur différents supports :

- **Le Flash Info** qui permet d'informer les habitants du territoire sur des sujets ponctuels, par exemple la collecte des sapins.
- **L'Infos-Tri** dont la couverture est dédiée à chaque commune, ce qui permet d'axer la communication sur les problématiques spécifiques de chaque commune.



- **Les calendriers de collecte.**



## Communication

- Les autocollants des bacs de collecte qui synthétisent les consignes de tri.



- Des affiches pour les événements spécifiques.



- Des articles qui alimentent les publications des communes telles que les bulletins et les magazines.

**LES ACTUALITÉS DU SYNDICAT TRI-OR**

**QUESTIONS / RÉPONSES SUR LES MONSTRES**

Pourquoi le mode de collecte des monstres a-t-il changé ?  
Les monstres collectés en poche à partir avant le 1er octobre sont toujours acceptés mais sont accompagnés dans le camion benoîto. Soit un déchet soit ces déchets peuvent donc être valorisés. Il est désormais interdit par la loi d'enlever des déchets recyclables. Ce peut être difficile pour le ramasseur de faire la distinction entre les deux catégories. Il faut donc les séparer et les déposer séparément.

Et maintenant ?  
Le 1er octobre 2020, l'organisme de collecte va changer de nom et de logo. Cela signifie qu'il a également porté un autre nom et est collecté pour le recycler ou utiliser ce qu'il a de mieux. C'est pourquoi il est nécessaire de faire ce changement.

Les interdits ont-ils changé ?  
Non, les déchets qui devaient être apportés en déchetterie doivent toujours l'être. C'est notamment le cas des échappés issus du bâtiment (matériau), de construction, de tous les appareils électriques et électroniques, des plastiques, des verres, du cuir et des plastiques sociaux comme les papiers.

**FERMETURE PROCHAINE DE LA DÉCHETTERIE DE CHAMPAGNE SUR OISE**

Des travaux d'aménagement seront réalisés à la déchetterie de Champagne sur Oise à partir du début du mois de février 2021, pour une durée estimée de 3 mois et demi.

La déchetterie de Viarmes sera à votre disposition durant cette période.

**QUE FAIRE DE VOTRE SAPIN APRÈS LES FÊTES ?**

C'est un sapin naturel :  
Une collecte spécifique aura lieu à Moissy le Jeudi 14 Janvier.  
Il faudra le sortir le volet à soi-même.

C'est un sapin artificiel :  
ou un pourriez le déposer en déchetterie ou prendre rendez-vous avec un prestataire de collecte des déchets et appeler gratuitement au 0800 089 095.

**SYNTHÈSE DES DÉCHETS PRODUITS À BÉTHENONT LA FORÊT**

Type de déchet	Quantité produite	Comment traiter
Emballages recyclables	45 kg/habitant/an	17,5 kg recyclé = 29% 14,5 kg incinération = 32 kg
Déchets ménagers résiduels	376 kg/habitant/an	+6% par rapport à 2018 Moyenne 1m3 de déchets = 1kg
Emballages en verre	40 kg/habitant/an	17,5 kg recyclé = 43,75% 12,5 kg incinération = 82 kg

**LES ACTUALITÉS DU SYNDICAT TRI-OR**

**LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS**

Pour faire appel au service de collecte :  
Je remplis le formulaire sur <https://tri-or.collecte-encombrants.fr> ou je téléphone ☎ N° Vert 0800 089 095

Horaires du standard : 9h à 12h - 13h30 à 17h

- Je prévois la nature et le volume de mes encombrants.
- Je conviens d'un rendez-vous avec les 15 jours avec le service de collecte de mon quartier.
- On m'indique la date et l'heure de ma collecte.

Le jour concerné, une heure avant son passage, le service de collecte m'appelle ou m'envoie un SMS. Je suis mis "monstres" sur le trottoir devant mon habitation ou au point de regroupement convenu et je suis présent au moment de la collecte.

Si vous rencontrez des difficultés pour prendre contact avec nous, veuillez adresser à la mairie de votre commune.

**FOCUS SUR LE TRAITEMENT DE VOS ORDURES MÉNAGÈRES**

Les conteneurs à emporter dans les déchets de la ville communale sont traités sur un site unique de l'agglomération. Il est donc important de bien respecter les consignes de tri et de trier les déchets correctement. Les agriculteurs et le secteur du syndicat sont sensibilisés à ce sujet.

**ZOOM SUR LES CHIFFRES CLÉS DE 2019 :**  
**LES DÉCHETS PRODUITS À BÉTHENONT LA FORÊT**

Type de déchet	Quantité produite	Comment traiter
Emballages recyclables	45 kg/habitant/an	17,5 kg recyclé = 29% 14,5 kg incinération = 32 kg
Déchets ménagers résiduels	376 kg/habitant/an	+6% par rapport à 2018 Moyenne 1m3 de déchets = 1kg
Emballages en verre	40 kg/habitant/an	17,5 kg recyclé = 43,75% 12,5 kg incinération = 82 kg

## Communication

- Le site Internet [www.tri-or.fr](http://www.tri-or.fr)



## LA SENSIBILISATION

### Interventions auprès des scolaires

Le syndicat TRI-OR intervient dans les établissements scolaires de la maternelle au lycée.

En 2020, environ 750 élèves ont été sensibilisés à l'environnement et au tri lors des animations scolaires.

### Visites du site du syndicat TRI-OR

Le site de Champagne-sur-Oise accueille régulièrement des groupes pour visiter ses infrastructures. Elles peuvent être organisées pour les résidents des communes du syndicat.

Les visites ont été limitées en 2020 du fait des restrictions liées à la crise sanitaire. Nous avons tout de même pu accueillir des écoles primaires, un collège, des étudiants infirmiers, des jeunes en recherche d'emploi ou en réinsertion et enfin des élus.

Cela a représenté 6 visites, soit 80 personnes.



Site de Champagne sur Oise

## LA COMMUNICATION DE PROXIMITE

### Les contrôles qualité

#### ➤ Avant la collecte : les « suivis de collecte »

L'objectif est d'évaluer sur un secteur donné la **qualité du tri** (identification des erreurs de tri et des refus de bacs), le **taux de présentation** (la part des bacs qui ont été sortis par les habitants sur le nombre total de bacs) et celui du **remplissage**.



Les conseillers examinent le contenu des bacs de déchets propres et secs avant le passage des bennes de collecte. Les erreurs sont notées sur un document déposé dans la boîte aux lettres. Si les erreurs de tri sont trop nombreuses ou nuisibles, le bac est refusé.

A la suite de l'action, les conseillers en collecte sélective rencontrent chaque foyer ayant commis des erreurs pour un rappel des consignes de tri. A cette occasion, les documents de sensibilisation sont remis aux riverains avec des explications ou déposés dans la boîte aux lettres.

Aucun suivi de collecte n'a pu être réalisé en 2020 du fait des confinements et des mesures sanitaires en vigueur.

## Communication

### ➤ En entrée du centre de tri : les « caractérisations »

Des contrôles de la qualité des apports en emballages recyclables sont réalisés par les Conseillers en collecte sélective.

27 caractérisations de ces emballages ont été réalisées par l'équipe au cours de l'année 2020. Ces contrôles ont pour objectif de **connaître le taux d'erreurs de tri moyen sur une tournée et de permettre ainsi de cibler les actions de communication. Les apports sont considérés satisfaisants si le taux d'erreurs de tri ne dépasse pas 20 %.**

Les caractérisations ont été planifiées de façon à pouvoir isoler l'échantillon d'une seule commune, mises à part quelques exceptions.



*Classement des communes en fonction de leur taux de refus moyen lors des caractérisations de 2020 :*



Tournée	Taux de refus (%)
Villiers Adam	7,94
Parmain	11,20
Béthemont la Forêt & Chauvry	12,74
Noisy sur Oise	14,32
Ronquerolles	15,43
Seugy	15,88
Mériel	15,94
Maffliers	16,30
Nointel	17,23
Belloy en France	17,69
Baillet en France & Maffliers	18,02
Saint Martin du Tertre	18,77
Nerville la Forêt	19,11
Presles	19,91
Frouville & Hédouville	20,92
Bernes sur Oise	20,95
Mours	21,31
Villaines sous Bois	22,30
Boyenval (Beaumont sur Oise)	22,40
L'Isle Adam	22,62
Montsoult	22,75
Asnières sur Oise	23,11
Beaumont sur Oise	23,26
Bruyères sur Oise	24,35
Viarmes	25,93
Champagne sur Oise	28,08
Persan	40,41

## Communication

### Les événements publics

L'année 2020 ayant été marquée par la crise de la Covid-19, peu de manifestations publiques ont pu avoir lieu. De nombreux événements ayant lieu habituellement au printemps ont dû être annulés, tout comme les brocantes qui sont l'occasion de collecter les textiles usagés en vue de leur réemploi ou de leur recyclage.

Cette année aura donc été malheureusement assez pauvre de ce point de vue.

**Vous avez un projet en rapport avec nos activités ?  
Une manifestation à laquelle vous aimeriez nous associer ?  
Contactez-nous !**

#### Manifestation :

- **Beaumont sur Oise le 29 février** : participation à la journée Recycl'Défi organisée par le Cercle du Patrimoine en collaboration avec la mairie. L'objectif était de sensibiliser les habitants, quelle que soit leur génération, aux enjeux du recyclage et à la ville de demain. Les participants ont créé une maquette de la ville du futur en utilisant uniquement des emballages.



#### Sensibilisations sur les marchés :

Nous avons proposé la collecte des petits appareils électriques et électroniques à l'occasion du marché dans plusieurs communes. L'objectif est de permettre aux habitants de se libérer des équipements qu'ils n'utilisent plus, ce qui leur évite de les transporter en déchetterie ou sur un lieu de collecte comme les hypermarchés ou les enseignes spécialisées.



- **Viarmes le 1<sup>er</sup> février,**
- **Montsoult le 26 juin,**
- **Persan le 8 juillet,**
- **Viarmes le 16 septembre,**
- **L'Isle Adam le 9 octobre,**
- **Saint Martin Du Tertre le 15 octobre.**

#### Opérations Nettoyons la Nature :

Nous avons accompagné plusieurs communes organisant cette opération. Nous rappelons alors les consignes de tri en accompagnant les participants.

- **Mériel le 19 septembre,**
- **Belloy en France le 27 septembre,**
- **Parmain le 10 octobre.**



## Communication

### La communication en porte à porte

Les Conseillers en collecte sélective se déplacent au domicile des habitants des 28 communes du syndicat TRI-OR pour apporter des explications sur le tri.

Ils se déplacent quotidiennement aux adresses signalées par les collecteurs suite à un refus de collecte, c'est-à-dire lorsqu'un bac n'a pas été ramassé suite au constat d'une anomalie. Plusieurs raisons peuvent expliquer un refus de collecte : des erreurs de tri, un trop gros volume de déchets, une présentation de déchets destinés à la déchetterie ou aux encombrants.

Il arrive aussi que le camion ne puisse pas passer à cause d'un véhicule mal stationné. Dans ce cas, la mairie est prévenue.

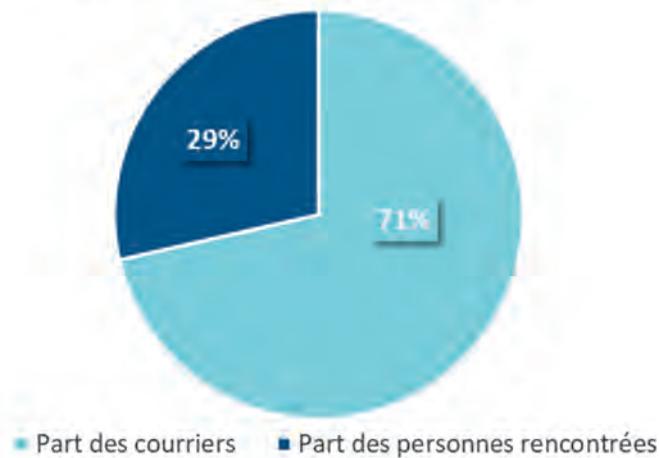
La communication en porte à porte est l'occasion de rappeler qu'il est nécessaire de sortir son bac le soir précédent le jour de la collecte, les horaires des tournées pouvant être modifiées, et de le placer bien en évidence.

Les Conseillers en collecte sélective informent également les habitants des nouvelles résidences sur les consignes de tri. Ils organisent aussi régulièrement des actions ciblées dans des habitats collectifs où des anomalies sont constatées de façon récurrente.

Sur l'année 2020, 2 858 personnes ont ainsi été sensibilisées, 2 042 par courrier et 816 de visu. Nous observons cette répartition en pourcentage dans le graphique ci-dessous.

Les deux confinements et les mesures de restriction des déplacements ont freiné cette part de la communication, mais notre équipe a tout fait pour s'adapter au mieux aux nouvelles contraintes.

Communication en porte à porte



### L'accueil du public

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00, les agents du syndicat TRI-OR assurent l'accueil du public et la permanence téléphonique.

Ils renseignent ainsi les habitants sur le service (consignes de tri, composteurs, horaires des déchetteries), enregistrent et traitent les demandes d'interventions (livraison de bacs, maintenance du parc) et les anomalies de collecte en lien direct avec le prestataire de collecte.

En complément de l'accueil physique, le syndicat répond à toutes vos demandes réceptionnées sur la messagerie info@tri-or.fr dans les meilleurs délais.

# Faits marquants 2020

## La suite de la campagne sur le nouveau mode de collecte des encombrants

La première phase de la campagne menée en 2019 visait à préparer les administrés au changement du mode de collecte, grâce à des images « choc » pour faire prendre conscience de la nécessité de changer les choses.

La seconde phase menée en 2020 annonçait les modalités concrètes du nouveau système par les supports de communication suivants :

- ✓ Renouvellement des panneaux sur les flans des camions de collecte (visuel ci-contre),
- ✓ Distribution d'affiches à toutes les communes,
- ✓ Envoi des visuels aux communes pour leur site Internet et réseaux sociaux,
- ✓ Envoi d'articles pour les bulletins municipaux des communes,
- ✓ Distribution en boîtes à lettres des deux documents ci-dessous.



Un Infos-Tri a été distribué en février dans toutes les boîtes à lettres de nos 28 communes.

La première page était adaptée à chaque commune avec le tonnage d'encombrants collectés en 2019 et le coût que cela a représenté pour la commune. Le reste du document expliquait le nouveau fonctionnement et les raisons du changement.



Un second dépliant A4 a été distribué mi-mars pour présenter les modalités complètes du nouveau système. Nous avons dû le distribuer une seconde fois en juin car la première distribution n'a été que partielle à cause du premier confinement.



## Communication



Affiche livrée aux mairies



Affiche mise à la disposition des collectifs de moins de 50 logements

### La communication pendant la crise sanitaire

La crise de la Covid-19, en particulier le premier confinement, a nécessité la diffusion régulière d'informations sur les activités du Syndicat, aussi bien à nos communes adhérentes qu'à la population.





Syndicat pour la collecte et le traitement  
des ordures ménagères

Z.A. du Paradis  
Rue Pasteur Prolongée  
95660 Champagne-sur-Oise  
Tél : 01 34 70 05 60  
[www.tri-or.fr](http://www.tri-or.fr)



Trions... Pour l'environnement, tout simplement !